

# Combat Laïque-76

76.creal@laposte.net

www.asso76.com/creal76 N°45 – Juin 2012

TWITTER

à cette adresse :  
creal\_76

Bulletin

édité par le

Comité de  
**Réflexion et  
d'Action**  
Laïque  
de Seine-Maritime

**CRÉAL-76**

Président : Jean-Michel SAHUT  
434 quai H. Tertre  
76940 LA MAILLERAYE-SUR-SEINE  
jmf.sahut@wanadoo.fr  
☎ 02.35.37.48.60

11<sup>ème</sup> année

Directeur de la Publication  
Roger Vanhée  
06.78.23.25.44

Imprimerie spéciale de l'éditeur

ISSN 1773 -1801

Ce bulletin est servi gratuitement  
aux adhérents

## Cléricalisme<sup>1</sup>

*Jamais on n'aura entendu tant de défenseurs de la laïcité. Une audace cependant souvent pondérée par un « ... mais je ne suis pas anticlérical ». Ainsi, la mode étant aux oxymores, bientôt va venir le temps de la laïcité cléricale.*

Pourtant, la laïcité s'opposant au cléricalisme, il n'est pas incongru pour ceux qui se revendiquent de ce principe politique de dire que la laïcité est anticléricale. Nous ne sommes pas dupes. Pour ces laïques-là la réserve vaut engagement à ne pas s'opposer aux offensives de l'Église catholique... quand ce n'est pas, pour d'autres, un l'élément de langage permettant de suggérer sa sympathie pour une xénophobie ciblée<sup>2</sup>.

Pour nous donner des gages de leur sincérité, ces néophytes de la laïcité ne devraient-ils pas plutôt s'inquiéter de la volonté de l'enseignement catholique de participer activement à l'élaboration du projet éducatif de la République. Et pour préparer le terrain, les représentants locaux de l'enseignement catholique sont engagés à s'adresser aux candidats aux élections législatives, aux élus, aux responsables politiques et administratifs pour leur présenter le « **Manifeste de l'école catholique au service de la Nation**<sup>3</sup> », un document défini comme « Une œuvre d'intérêt général au service de chacun et de la Nation ».

Ce « manifeste » qui se fonde sur les conclusions de la Congrégation pour l'éducation catholique<sup>4</sup>, publié à Rome fin 1997 a une fonction politique assumée : « *L'objectif de cette initiative est de bien souligner l'intérêt que nous portons aux débats et questions de politique éducative à tous les niveaux et notre souci de participer à part entière et*

*sans exclusive à l'aménagement du territoire éducatif dans le respect de notre originalité*<sup>5</sup>»

Ainsi, l'intention de l'enseignement catholique est de dépasser les relations contractuelles avec l'État que lui autorise la loi Debré de 1959. Cette perspective avait déjà été dénoncée par les laïques de l'époque. L'enseignement catholique ne veut plus se contenter de s'engager par contrat à respecter les instructions officielles élaborées par le Ministère de l'Éducation nationale, en exigeant d'être intégré « *à l'aménagement du territoire éducatif, il exige d'être associé à cette élaboration*<sup>5</sup> « dans le respect de [son] originalité ».



De fait une exigence cléricale !

**L'Église catholique n'a jamais digéré la loi de 1905. Au fil du temps elle a perdu son emprise sur la société. Ne lui reste que le providentiel privilège que lui confère la loi Debré. Elle a su en faire une arme redoutable de reconquête du champ politique, contournant la loi de Séparation. □**

Le 6 juin 2012

Jean-Michel Sahut  
Président du CRÉAL-76

NB voir les notes en dernière page

## **MANIFESTE DE L'ÉCOLE CATHOLIQUE AU SERVICE DE LA NATION : UN ULTIMATUM ?**

**L'Enseignement Catholique, qui a entrepris, lentement mais sûrement la (re)conquête du système éducatif propose carrément un « contrat d'engagements » visible sur son site : [enseignement-catholique.fr](http://enseignement-catholique.fr)**

En premier lieu, il évalue la situation de « notre » école : les parents sont inquiets, les élèves désorientés, les professeurs mal à l'aise, les chefs d'établissements écartelés entre la gestion humaine et administrative de leur établissement ... quant à l'État, il « n'arrive pas à rendre lisibles les réformes qu'il entreprend ».

Fort de ce triste constat, et fier de son expérience, l'Enseignement Catholique se sent pousser des ailes pour proposer ses solutions, une organisation renouvelée et une mobilisation de tous les acteurs à chaque échelon :

- priorité de l'égalité des chances
- reconnaissance des professeurs
- autonomie des établissements
- diversité des parcours
- garantie de la liberté de choix

En bref, l'Enseignement Catholique souhaite étendre le mode contractuel qui le lie à l'État à TOUS les établissements et dans le système éducatif tout entier, ce qui est une habile façon de se positionner à égalité avec le service public d'éducation.

Dans cet objectif, l'État, garant du système éducatif est censé « lever les verrous » et promouvoir la démarche contractuelle, pour cela, il s'engagerait à :

- **Faire du principe de subsidiarité la règle-pivot** pour rendre les établissements autonomes et donc, laisser au chef d'établissement le recrutement et l'évaluation des professeurs.
- **Refonder les degrés et les cycles** le but étant de mettre en place 3 étapes,
  - a) apprentissage du socle commun de la maternelle à la fin du collège
  - b) orientation et détermination de bac -3 à bac + 3
  - c) spécialisation au-delà
- **globaliser la dotation horaires des établissements, et inscription de ceux-ci dans les politiques de formation continue, apprentissage et alternance**
- **revaloriser la rémunération des professeurs**
- **garantir l'égalité de traitement des élèves en assurant une réelle parité, notamment FINANCIÈRE, entre établissements publics et privés.**

**Les collectivités territoriales** sont sollicitées pour doter les établissements sur projet, pour mettre en place l'apprentissage par cycles, pour favoriser la formation initiale et continue de tous les personnels.

**Les professeurs**, considérés dans ce contrat comme de « véritables ingénieurs des apprentissages » dialoguent avec TOUS les partenaires de la communauté éducative, coopèrent et se relaient auprès des élèves au niveau scolaire comportemental, échangent sur les difficultés familiales, agissent sur les pouvoirs publics pour obtenir l'égalité public/privé.

**Les parents**, reconnus comme les premiers éducateurs et responsables de leurs enfants sont invités à « soutenir les professeurs dans leur œuvre d'éducation ».

L'Enseignement Catholique, quant à lui, s'engage sur les points suivants :

- ne laisser aucun élève sans solution à chaque étape de son parcours scolaire
- développer des structures d'accueil adaptées aux besoins éducatifs particuliers
- assurer la liaison école-entreprise en développant alternance et apprentissage
- promouvoir le métier de professeur auprès des élèves, accueillir des étudiants de licence en stages d'observation dans SES établissements
- expérimentations locales, développement des nouvelles technologies.
- Évaluation des acquis et compétences des élèves afin d'élaborer des solutions différenciées pour les apprentissages
- Moderniser l'animation pédagogique par la concertation et le décloisonnement interdisciplinaire.

La lecture de ces propositions a de quoi nous laisser pantois, l'Enseignement Catholique pose comme principe sa mission de service public et réclame la parité public/privé comme une évidence !

C'est oublier que nous vivons dans une république laïque dont l'État est censé ne subventionner aucun culte ... or, que trouve-t-on sur le site de l'Enseignement Catholique ?

Revendiquant son caractère propre, il se définit ainsi : « *l'école catholique est donc elle-même un lieu d'évangélisation, d'authentique apostolat d'action pastorale, non par le moyen d'activités complémentaires, parallèles ou parascolaires mais par la nature même de son action directement orientée à l'éducation de LA PERSONNALITE CHRETIENNE.* » et plus loin « *l'école catholique prépare les élèves à l'extension du royaume de Dieu* »

Quand l'Enseignement Catholique parle de participer à l'effort national, il s'agit d'avoir rendu 5500 emplois en 5 ans alors que dans le même temps, l'Éducation Nationale en perdait 70 000 ! Au nom de cette parité qu'elle réclame, elle aurait dû en rendre plus de 15 000 ...

Ce contrat, « pour la réussite de chaque élève » masque sans ambiguïté un prosélytisme, voire un clientélisme, qu'on ne saurait tolérer et qu'il est de notre devoir de combattre à chaque occasion, notamment en rappelant à chaque collectivité locale les limites de ce qu'il est obligatoire de financer.

D'autre part, comment peser sur les choix gouvernementaux qui visent à supprimer des formations professionnelles dans le public pour laisser le champ libre au privé ?

**Ce nouveau gouvernement va-t-il renverser cette tendance et redonner à l'enseignement public les moyens, tant en postes qu'en formation des enseignants d'être à la hauteur de sa mission d'éducation des futurs citoyens ?** □

## **LEÇON DE SECTARISME**

**Le nouveau Président de la République a voulu ouvrir son quinquennat en indiquant qu'il apporterait une attention toute particulière à développer un système éducatif ambitieux au service de la jeunesse.**

Voulant probablement montrer son attachement à l'École publique, il a choisi de rendre un hommage appuyé à l'œuvre scolaire de Jules Ferry, considéré, dans la mythologie républicaine comme le père de l'école publique laïque, gratuite et obligatoire. Tout cela est bien entendu historiquement plus compliqué mais la symbolique nécessite sûrement des raccourcis. Certains auraient préféré, ne serait-ce que pour éviter de fâcheux rapprochements avec l'œuvre coloniale du même Jules que François Hollande préférât rendre cet hommage à Condorcet dont le Projet de décret sur l'organisation générale de l'instruction publique<sup>1</sup> était bien plus ambitieux... même s'il ne fut jamais adopté par l'Assemblée.

Ce discours du Président de la République devant la statue de Jules Ferry au Jardin des Tuileries ce mardi 15 mai aura probablement mis du baume au cœur aux Délégués départementaux de l'Éducation nationale d'Ille et Vilaine (DDEN 35) qui se trouvent au centre d'une polémique visant à ridiculiser leur attachement au principe laïque de l'École républicaine.

A Rennes, l'Union des DDEN 35 a créé, anime et gère le Conservatoire de l'École publique qui propose de redécouvrir une classe d'antan : pupitres en bois ciré, encriers à l'encre violette et tableau noir annonçant la morale du jour en une parfaite calligraphie. Un instituteur retraité en blouse grise assure l'animation en proposant des exercices d'écriture à la plume.

Ne voilà-t-il pas qu'en avril 2011, une enseignante de CE1, Marie-France Beaugendre, de l'école Saint-Joseph de Chantepie, près de Rennes, entend faire visiter le Conservatoire par ses élèves : *"J'ai téléphoné pour prendre rendez-vous. On m'a répondu que le Conservatoire ne recevait pas les groupes scolaires de l'enseignement privé !"* peut-on lire dans *« Ouest-France »*. Arguant que le site internet de la DDEN 35 indique que ce Conservatoire est ouvert à tous : *« Gratuit pour les scolaires des écoles publiques et 2 € pour les autres. »* l'enseignante s'interroge : *"Est-il concevable qu'en 2012 on puisse encore vivre un tel sectarisme ?"* La presse locale s'est goulûment saisie de l'affaire déplorant que des enfants puissent être *« Interdits d'école d'antan »*.

Un des arguments le plus souvent retenu pour dénoncer le

"sectarisme" des DDEN 35 ne manque pas d'hypocrisie. Le Conservatoire bénéficie de soutiens financiers publics : la Mairie PS de Rennes prête les locaux, et le Conseil général PS d'Ille-et-Vilaine subventionne cette initiative, donc refuser son accès aux écoles privées confessionnelles relève du « sectarisme ». Que dire alors du sectarisme institutionnel auquel participent ces écoles privées qui bénéficient de financements publics leur permettant de développer un enseignement sous la bannière de son « caractère propre » catholique et permettant aux familles de s'extraire de la règle commune en leur proposant de scolariser leurs enfants pour ne pas avoir à les confier à l'École publique. C'est l'hôpital qui se moque de l'infirmier !

**Les DDEN 35 n'ont guère reçu de soutien institutionnel, ni de la Mairie de Rennes, ni du Conseil général pas plus de l'Inspection Académique. Quant à nous, pour répondre à la question angoissante de Marie-France Beaugendre, nous disons qu'il suffit de lire la presse locale tout acquise à l'école catholique omniprésente dans cette région, de parcourir les comptes-rendus de Conseils municipaux pour penser que répondre « oui » à cette question n'est pas inconcevable !** □

<sup>1</sup> Les 20 et 21 avril 1792, Condorcet propose à l'Assemblée un rapport et un projet de décret sur l'organisation générale de l'instruction publique qui se présenterait ainsi :

- école primaire 6 à 10 ans (lire, écrire, compter)
- école secondaire 10 à 13 ans (histoire, géo, arts mécaniques, dessin, maths, physique, histoire naturelle et sciences sociales)
- instituts (lycée)
- lycée (Université)

Cet enseignement serait obligatoire pour les filles et les garçons, gratuit (bourses), protégé de tout dogmatisme, ouvert à la raison critique et assujéti à aucune autorité religieuse. Chaque citoyen, tout au long de sa vie, aurait la possibilité d'apprendre et d'accroître ses connaissances. Cette instruction serait dispensée par des hommes de savoir, qui agiraient comme des gardiens des Lumières et qui, indépendants du pouvoir, seraient les garants des libertés publiques. Pour Condorcet, l'école doit conduire à l'avènement de la République en formant des citoyens libres, égaux et fraternels.

## **EXCLUSION**

**Dans les pages « expression libre » du magazine du Conseil général « Seine-Maritime » n° 78 de juin 2012, les élus de droite regroupés sous l'appellation « Alternance 76 » s'expriment sur un sujet de la plus haute importance et en profitent pour nous dire que l'école catholique c'est aussi l'école de la République.**

Le Conseil général de la Seine-Maritime qui a la responsabilité de la gestion des collèges a voté le financement des Espaces Numérique de Travail (ENT). La droite départementale s'y est opposée. Non pas qu'elle en désapprouve le principe mais les 23 collèges catholiques sous contrat *« en on été exclus »*. Reprochant au Président du Conseil général d'avoir assumé cette exclusion au nom de *« son attachement à l'école de la République »*, les élus du groupe Alternance 76 voient là un choix idéologique inacceptable : *« Cette conception sectaire de l'égalité et de l'école républicaine n'est pas la nôtre. Qu'ils soient publics ou privés sous contrat, tous les collèges participent au service public de l'Éducation nationale. »*

Pour ces élus pourtant comptables des deniers publics, des choix privés doivent bénéficier de financements publics : *« Rien ne peut justifier une telle injustice et inégalité à l'égard des milliers de familles de Seine-Maritime qui ont choisi l'enseignement privé. »*

**Si vous n'aimez pas les transports en commun de votre ville où vous êtes amenés à côtoyer toutes sortes de gens, prenez le taxi et faites-vous rembourser par le trésorier municipal ; surtout si le maire est un ami d'Alternance 76 !** □

## **PARTENARIAT PUBLIC-PRIVÉ**

### **Le Loiret innove avec une nouvelle forme de PPP pour ses collègues**

Le Conseil Général du Loiret a conclu jeudi un partenariat public privé (PPP) innovant pour la construction de deux collèges et des équipements annexes, en associant pour la première fois en France deux collectivités à un partenaire privé, a-t-on appris auprès du département. *"C'est plus complexe qu'une procédure classique mais cela permet de tirer les coûts vers le bas, avec une différence de l'ordre de 20%"*, a souligné le président du Conseil Général Éric Doligé (UMP) lors de la signature du document. Ce contrat de partenariat réunit le groupe Auxifip, filiale du Crédit agricole, le conseil général et la mairie de Meung-sur-Loire, alors que tous les PPP conclus jusqu'à présent n'impliquaient qu'une seule collectivité. Il porte sur la construction, pour la rentrée 2013, de deux collèges, à Meung-sur-Loire et Saint-Ay, et d'une salle polyvalente à Meung-sur-Loire, le tout pour un montant de plus de 45 millions d'euros, et leur exploitation pour une durée de 20 ans. En 2006, le conseil général du Loiret avait été le premier à mettre en œuvre un partenariat public privé pour la construction d'un collège en France. Cette décision controversée avait d'abord été annulée par le tribunal administratif avant d'être légitimée en 2010 par le Conseil d'État, qui avait précisé à cette occasion les conditions d'un recours à cette procédure en fonction de l'urgence de la construction de l'équipement. Depuis cette date, le département du Loiret a construit un autre collège dans le cadre d'un PPP et envisage ce type de procédure pour la livraison de cinq autres établissements d'ici 2015. □

### **DES POSTES POUR LA SEULE ÉCOLE PUBLIQUE**

*« L'aveu du secrétaire général de l'Enseignement catholique cette semaine a été d'ailleurs tout à fait édifiant. Il revendique 5100 postes sur les 60 000 prévus, soit moins de 10%. Cela prouve qu'il est lui-même conscient du favoritisme dont il a bénéficié (sous le Gouvernement précédent NDLR). Pour nous, même 10%, c'est trop »*, a lancé Jean-Jacques Hazan au congrès de la FCPE dont il est président (propos rapportés par Le Point du 26 mai). Effectivement, le traitement de faveur dont a bénéficié l'enseignement privé ces 5 dernières années lui aura épargné la suppression de quelques milliers de postes qu'a du supporter, de surcroît, l'École Publique. On peut chiffrer l'avantage pour le privé : il aurait du subir 20% des 80 000 suppressions sur 5 ans, soit 16 000 ; comme il n'en a supporté que 5000, il est redevable de 11 000 postes ! Le privé revendique la parité avec le public, mais pas pour les suppressions ! Ce principe de parité dans lequel le privé veut nous enfermer n'est pas juridique, c'est une revendication politique puisqu'elle suppose l'attribution d'un contingent de postes à un réseau (catholique dominant) que tant la Loi de 1905 que la Loi Debré de 1959 ne reconnaissent pas. Seuls les Établissements et classes privées peuvent faire individuellement l'objet d'un contrat avec l'Etat après un fonctionnement de 3 ans. Le Code de l'Éducation dispose que les moyens sont accordés *« en fonction des effectifs d'élèves accueillis et les types de formation dispensés dans les établissements d'enseignement public et dans les classes sous contrat des établissements d'enseignement privés, et compte tenu des contraintes spécifiques auxquels sont soumis les établissements d'enseignement public du fait des conditions démographiques, sociales ou linguistiques particulières »*. (Article L442-14) Il n'y a donc pas parité ! Cette revendication d'attribution de 5100 postes sur les 60 000 prévus est d'autant plus étonnante que le 23.01.12, le secrétaire général de l'Enseignement Catholique, Eric Mirieu de Labarre, trouvait *« impossible »* et *« non pertinent »* de rétablir 60 000 postes et voulant sans doute apporter son soutien à l'ancien président, de déclarer : *« même qu'on peut probablement continuer à en supprimer »*. Certes, mais dans l'enseignement public ou privé ? Et récemment Eric Mirieu de Labarre menace : *« personne n'a intérêt à rallumer la guerre scolaire »*, que l'enseignement catholique n'a jamais cessé de mener, *« guerre scolaire froide, permanente et décentralisée »* comme l'écrit Eddy Khaldi dans *« La République contre son ÉCOLE »*. Mais aussi centralisée et nationale comme on le voit maintenant. A cet égard, que penser du souhait répété du Ministre Vincent Peillon de *« ne pas rallumer la guerre scolaire »*<sup>1</sup> ? Si nous croyons que l'École Publique -et il y a du chemin à faire- doit devenir celle de tous, de la construction des savoirs et de l'esprit critique, de la coopération, de l'émancipation...alors il ne peut y avoir de préalable à mettre fin au dualisme scolaire et à revendiquer les fonds publics pour la seule école publique. Cela passe par l'abrogation de la Loi Debré qui organise l'existence de l'enseignement privé sous contrat d'association avec l'Etat, permettant le paiement des enseignants du privé par l'Etat et des frais de fonctionnement des établissements privés par les collectivités territoriales. D'autant que l'école privée, tant sur le mode libéral, patronal ou confessionnel, en combinant un ou plusieurs de ces modes, est une arme et une hypothèque contre l'école publique qu'elle entend faire évoluer selon ses critères (voir projet du CNEC, article dans ce numéro). Même les syndicats de l'enseignement privé (CFDT, CFTC, SPELC, Synep, CGT Educ'Action) revendiquent de participer à la préparation de la future loi d'orientation dans un courrier au ministre du 30 mai ! □

<sup>1</sup> Le 1<sup>er</sup> juin, selon Le Monde, devant le congrès de l'APEL (Association des Parents de l'École Libre), M.Peillon a indiqué que les 1000 postes prévus pour l'école primaire à la rentrée concerneraient le public. Mais ensuite, sur les 60 000 postes, *« Il y aura des affectations pour le privé »*. Et le privé sera convié à la concertation sur la future Loi d'Orientation. *« Pour refonder l'école, nous avons besoin de tous »*, a affirmé le ministre qui consacre ainsi le dualisme scolaire offrant à l'enseignement catholique la faculté de définir la politique éducative nationale.

## « FONDS PUBLICS POUR UNE ÉCOLE PUBLIQUE » UNE REVENDICATION AUDIBLE ?

La campagne électorale qui s'est achevée et celle qui se mène actuellement sont restées particulièrement discrètes sur la question de l'organisation du système d'enseignement et de sa dichotomie public / privé. Tout juste ai-je entendu évoquer rapidement le maintien de cette fameuse répartition 80/20, 80% des effectifs scolarisés dans le public, 20% dans le privé qui semble désormais faire consensus. On est loin de la proposition de 81 d'un « *grand service public d'éducation unifié et laïque* ». Il faut dire que la mise en chantier de ce projet avait permis la cristallisation d'un mouvement de masse de droite qui a porté le coup fatal au gouvernement Mauroy déjà miné politiquement par les difficultés économiques. Après avoir été ainsi échaudée, la gauche souhaite d'autant moins remettre ce débat à l'avant-scène que les tenants d'un grand service public d'éducation donnent davantage l'impression d'entretenir à usage interne la nostalgie d'un projet politique sans base sociale que d'être porteurs d'avenir. La question se pose alors d'essayer de comprendre les raisons pour lesquelles l'existence d'un secteur privé de l'éducation bénéficie d'un large soutien du plus tiède au plus enflammé.

### La fonction d'asepsie

A l'occasion de la commémoration de la fin de la guerre d'Algérie la télévision a diffusé un film sur une bourgade de Kabylie : Palestro. Un Algérien est interrogé qui décrit l'école du village de cette période comme accueillant les enfants des petits fonctionnaires locaux d'origine métropolitaine à côté de quelques autochtones et il précise que les enfants de colons étaient scolarisés en internat dans les établissements religieux d'Oran. Cette description, caricaturale parce que nous sommes dans une colonie, dit bien la fonction, à l'époque, de cloisonnement entre classes sociales de l'école privée. Je dis « à l'époque » parce que nous n'en sommes plus là. Selon les chiffres du ministère cités par E. Khaldy, entre 12 et 12,5 % des élèves accueillis dans les collèges et lycées privés sont boursiers. Quand on connaît le niveau de ressources qu'il est nécessaire de ne pas dépasser pour bénéficier d'une bourse, force est de constater que des familles en situation économique précaire choisissent de faire un effort financier pour permettre à leurs enfants de fréquenter un établissement privé. Je me souviens d'une discussion avec un ouvrier de l'Education Nationale. Ses trois enfants étaient inscrits à la Providence « *pour ne pas fréquenter les voyous* ». (Hélas la presse locale rapportait récemment que l'un des trois venait d'être condamné pour le braquage minable d'une petite épicerie). Si donc l'enseignement privé, dans sa globalité, n'exerce plus sa fonction de séparation entre enfants issus de classes sociales différentes, il a gardé son caractère, sans doute fantasmé, de prévention de contamination, une sorte d'asepsie envers des indésirables ou sup-

posés tels.

### Image de soi et crainte du devenir

Pour certains, l'école privée fait partie, avec l'Audi haut de gamme, les vacances lointaines, les sacs Prada et autres accessoires, du kit de survie en milieu ultra concurrentiel pour afficher ses choix idéologiques et sa surface financière. Pour d'autres catégories aisées, c'est toujours un peu cette même idée qui se décline. Le choix, par souci d'une éducation dans un esprit conforme à la religion reste marginal. Mais alors, pour les familles modestes, quel est le ressort ?

W. Reich nous ouvre une piste pour essayer de comprendre : « *Les yeux constamment tournés vers le haut, le petit bourgeois finit par creuser un fossé entre sa situation économique et son idéologie. Vivotant dans des conditions matérielles pénibles, il s'efforce d'adopter face au monde une attitude de présentation de lui-même exagérée. Il se nourrit mal et peu mais il attache une grande valeur à être correctement habillé.* »<sup>1</sup>

Inscrire ses enfants à l'école privée permet ainsi, pour les familles aux revenus modestes de prendre leurs distances avec leur groupe social. Se comporter comme les nantis, c'est déjà un peu partager leur entre soi, c'est apparaître déjà comme un peu de leur monde et même en être, s'imaginent-ils. Il ne faut pas négliger la crainte, parmi les catégories les plus fragiles (et même les autres) d'un brutal déclassement social. Quatre chercheurs américains<sup>2</sup> ont montré que si les pauvres votent contre leurs intérêts, c'est qu'ils craignent qu'une politique sociale généreuse profite à plus démunis qu'eux et que du coup ils se retrouvent en compagnie de ces derniers tout en bas de l'échelle sociale. Le syndrome du petit blanc en quelque sorte. La perception de la position sociale relative serait plus importante que le niveau absolu de bien être. On peut penser d'ailleurs que ce genre de mécanisme a pu jouer en faveur du vote Le Pen. Le lien qui fait tenir ensemble ces attitudes névrotiques et permet de les assumer publiquement est l'assurance d'être de bons parents, si préoccupés de la réussite scolaire qui permettra à leurs enfants d'accéder à des positions sociales où ces affres leur seront épargnées, qu'ils sont prêts à payer pour cela.

### Aux grands mots, quels remèdes ?

« Le choix de l'école, une liberté » On l'a entendue cette ritournelle en 83/84 ! La liberté, pensez donc ! Voilà tous les acteurs qui depuis des siècles ont œuvré pour l'émancipation humaine enrôlés pour la défense du « choix de l'école ». Et être contre une liberté, c'est bien connu, c'est être contre toutes, c'est-à-dire être contre - la - Liberté. Il faut se

méfier des grands mots et tout particulièrement de celui-là au nom duquel on berne, on abrute, on exploite la plus grande part de l'humanité et souvent de manière particulièrement féroce. Mais c'est vrai, interrogez les parents qui envoient leurs enfants à l'école privée, ils ont le sentiment d'avoir bénéficié d'une liberté, comme lorsqu'ils choisissent la chaîne de télévision qu'ils vont regarder. Une seule chaîne, ce serait la dictature non ? Et il faut le dire, même si cela nous contrarie, qu'une part importante des inscriptions dans le privé vient d'une déception, justifiée ou non, à l'égard de l'école publique. On peut se rassurer en se disant qu'on observe que le mouvement est largement réversible. Reste que le phénomène témoigne d'une insatisfaction par rapport au système scolaire et que beaucoup de parents sont attachés à ce « recours », assez souvent illusoire : pouvoir changer leur enfant d'école.

Le choix de l'école privée est un choix actif. Pour les parents, c'est « leur » école et du coup ils sont prêts souvent à payer de leur personne pour repeindre une classe, déménager des locaux ect... Et puis il y a la satisfaction de dire « non ! » à la pieuvre tentaculaire de l'administration qui voudrait m'imposer une école. Il y a un petit côté affirmation de soi dans la révolte qui n'est pas désagréable. (C'est de famille cette tendance libertaire depuis que mes parents ont fait 68 au lycée de Mende). S'attaquer à ce nœud de valorisations de l'ego et d'angoisse à la perspective d'un échec scolaire avec « Fonds publics pour l'école publique » c'est mener une charge sabre au clair contre un bataillon de chars modernes. Et d'ailleurs, ce mot d'ordre où se dissimulent parfois assez maladroitement des intérêts strictement corporatistes, peut-on vraiment le justifier ? L'école privée, selon le ministère, ne participe-t-elle pas au service public d'éducation ? Alors pourquoi les impôts que je paie ne bénéficieraient-ils pas à l'école que j'ai choisie pour mes enfants ? Parce que ce sont mes enfants quand même ! J'ai le droit de choisir ce qui leur convient le mieux !... Evidemment...

### **L'école est un acteur politique**

Euuuh...Evidemment ?... Qu'est-ce à dire ? **Mes** enfants... ? comme mon chien, ma maison, ma voiture ? Dès la naissance, même mineur, l'enfant est reconnu comme sujet de droit, bénéficiant d'intérêts distincts, parfois inaliénables. C'est particulièrement patent dans le droit du divorce avec l'avis des enfants requis, même très jeunes, quant aux modalités du droit de garde, avec les droits de visite des grands parents voire de tiers malgré l'avis contraire d'un des parents, dans le droit des successions etc. Les enfants, les miens, les vôtres, ceux du voisin et d'autres encore constitueront la société de demain. Alors ? La société d'aujourd'hui est-elle fondée à se préoccuper de ce que sera la société de demain ? Ceux qui répondent non prendront contact avec Mme Bettencourt pour savoir s'il ne lui reste pas une île déserte à vendre (s'adresser au journal pour obtenir ses coordonnées. discrétion assurée). Pour les

autres il y a deux solutions. Ou bien on pense que chacun fait comme il l'entend et qu'une sorte de main invisible, comme pour le marché, fera en sorte que l'harmonie surgisse de parcours dont la diversité est imprévisible. Ou bien on pense que, parce que les enfants sont la société de demain qui sera construite par la société d'aujourd'hui, ils échappent à notre entière tutelle de parents et que la collectivité en tant que telle a sa part de responsabilité en préparant, à travers eux, en fonction de ses choix, le futur qu'elle a choisi.

Le vivre ensemble se prépare, dès le plus jeune âge. Et cela ne peut se faire qu'ensemble. C'est-à-dire qu'il faut affirmer que l'école est un acteur politique, qu'elle ne doit pas être neutre, qu'elle doit être le cadre dans lequel s'affirme, se prépare, un projet actuel pour le futur. Il y a un plaisantin qui vient agiter sous mon nez une marionnette de commissaire politique en poussant des cris gutturaux. N'y faites pas attention, c'est un farceur. Je veux dire que la III<sup>ème</sup> République n'a pas craint, à l'école, de se construire, d'affirmer son existence et ses valeurs contre les monarchistes et l'emprise des religions. Aujourd'hui il faut affirmer que, pour assurer un vivre ensemble possible la société doit être vertébrée par la solidarité, par le respect de l'autre et l'acceptation des différences, par le sens du bien commun. L'école n'est pas un simple prestataire de services d'enseignement que l'on pourrait choisir librement comme on choisit son pharmacien. La société de demain s'y prépare. L'école privée défend son caractère propre et le choix individuel de l'entre soi. L'école publique est donc la seule à pouvoir porter le projet collectif. C'est à ce titre qu'elle doit seule bénéficier des fonds publics.

### **L'école des quatre saisons**

C'est facile à dire. Essayez d'aller vendre cette salade à la sortie d'une école privée. Si nous voulons défendre le mot d'ordre « Fonds publics pour l'école publique » nous devons d'abord changer le fonctionnement de l'école. Si l'école est le creuset dans lequel la société d'aujourd'hui prépare la société de demain elle ne peut pas être la chose des enseignants, l'espace dans lequel toute autre parole est suspectée de vouloir subvertir l'autorité des maîtres. Le quasi monopole de l'école pourrait peut-être ne pas être vécu comme une contrainte. Il pourrait être ressenti comme un outil d'épanouissement du projet social à la condition que son organisation et sa vie quotidienne fassent la place la plus large au dialogue, à la solidarité, au respect de l'autre et des différences, à la volonté d'insérer chacun dans la collectivité au meilleur bénéfice de l'un et de l'autre, au sens du bien commun c'est-à-dire à la mise en pratique des valeurs qu'elle défend. □

**Bernard Lavenus**

<sup>1</sup> Wilhelm Reich « Psychologie de masse du fascisme » p63 Payot

<sup>2</sup> Ilyana Kuziemko, Michael I. Norton, Ryan W. Buell et Taly Reich

## **CONSIGNES ÉLECTORALES... ET CLÉRIQUES**

*Dans un courrier transmis le 26 avril aux directeurs diocésains et aux membres du CNEC (Comité National de l'Enseignement Catholique), à la suite des décisions prises en Comité national, Éric de Labarre réaffirme l'importance du déploiement d'une stratégie de « présence » sur le territoire dans l'intervalle entre le second tour de l'élection présidentielle et les élections législatives. Cela dans le but de bien manifester la vigilance et la volonté de l'enseignement catholique de participer à la préparation des orientations à mettre en œuvre pour accompagner l'évolution du système éducatif. Extrait...*

*« Pour assurer la mise en œuvre de cette orientation nationale, précise le secrétaire général, nous vous demandons de vous rapprocher entre le 15 mai et le 15 juin des principaux candidats aux élections à l'Assemblée nationale dans chaque circonscription quand ils seront connus, des sénateurs, des présidents des conseils régionaux et généraux, des présidents des groupes politiques des conseils régionaux et généraux, des maires des grandes villes, des présidents des associations départementales de maires pour leur remettre et commenter le "Manifeste de l'école catholique pour la réussite de chaque élève". Une fois les élus ou futurs élus contactés, nous vous suggérons également de vous rapprocher des autorités académiques (recteurs, inspecteurs d'académie) pour leur faire part de nos préoccupations et propositions. Vous pouvez aussi entreprendre une démarche similaire auprès du préfet de votre département et de votre région. L'objectif de cette initiative est de bien souligner l'intérêt que nous portons aux débats et questions de politique éducative à tous les niveaux et notre souci de participer à part entière et sans exclusive à l'aménagement du territoire éducatif dans le respect de notre originalité. »*

**Ce message précise également que l'esprit de cette démarche est de faire comprendre que l'enseignement catholique n'est ni indifférent au débat sur l'éducation et aux choix qui sont proposés, ni directement impliqué dans la bataille électorale. □**

## **LOIN DE L'EUPHORIE**

***Quel que soit l'intérêt que chacun aura pu porter à l'élection présidentielle de ce mai 2012, il n'est pas indifférent d'observer les bouleversements qu'elle induit sur le paysage politique français ainsi que leurs conséquences probables sur l'orientation de la politique européenne.***

Nous y voilà : le fait le plus marquant c'est le FN accédant au rang de parti fréquentable. Non pas tant de par son poids numérique qui ne diffère guère de celui des précédentes consultations de même type <sup>(1)</sup> mais pour deux raisons probablement plus prégnantes sur l'évolution politique du pays.

D'abord, alors que sa funeste influence semble stagner voire régresser dans les zones urbaines, le FN s'installe dans le péri urbain et le rural, y talonnant et souvent de façon spectaculaire les forces politiques traditionnelles dites de gouvernement.

Ensuite parce que la droite, par la voix même de son candidat durant la campagne et dès le résultat connu de son échec s'est, à l'exception de quelques rares personnalités, affranchie de toute retenue à son égard. Allant jusqu'à le reconnaître comme un parti républicain, cette droite s'est libérée de la laisse que le gaullisme historique lui avait imposée, se montrant prête à renouer sans complexe avec ses anciennes fréquentations.

Quant à l'introuvable Centre, il a disparu soit, pour une partie, comme bagage embarqué dans les fourgons de l'UMP, pour y constituer - doit-on sourire ? - un pôle humaniste, soit, pour la partie restée autonome anesthésiée par la débâcle électorale due au retour inattendu du clivage gauche-droite, pour prier pour l'échec du PS. Même si dans un ultime sursaut François Bayrou a, sincérité ou tactique, su épargner à ce Centre-là la proximité des remugles frontistes qui n'incommodent plus l'UMP dans ses différentes composantes.

En quelque sorte cette élection aura permis de remettre chacun à sa place et face à ses responsabilités : ainsi, il revient maintenant aux forces de gauche de montrer au peuple français leur capacité à stopper la désespérance qui l'accable. Et d'impulser une politique européenne autre que celle qui jette en masse les électeurs dans les bras des droites nationalistes et xénophobes ; ce dont la France n'a pas été épargnée.

Pour ce qui concerne les préoccupations qui fondent son existence, le CRÉAL aura observé que durant cette campagne, si la laïcité a été souvent malmenée et parfois même utilisée pour assaisonner des brouets bien indigestes, il faut toutefois noter que, pour une fois, elle a été invitée à la table des débats. François Hollande et tous ceux qui ont contribué à sa victoire seraient

bien inspirés de poursuivre sur cette lancée. En évitant toutefois de faire dire à la laïcité tout et son contraire comme par exemple en inscrivant dans la Constitution les articles 1 et 2 de la loi de 1905... mâtinés de la reconnaissance du statut dérogatoire d'Alsace-Moselle <sup>(2)</sup>.

**Qu'une telle chimère remporte quelque misérable succès dans les meetings, on peut mettre cette incongruité sur le compte de l'aveuglement électoral, la graver dans le marbre de la Constitution relèverait de la pantalonnade ! □**

<sup>1</sup> Au soir du dimanche 22 avril, ce qui a focalisé l'attention des médias, fut la « percée » de l'extrême droite avec 17,90 % des voix . Il convient pourtant d'observer sans affolement cette situation qui, si elle indique l'ancrage de ce courant, n'est hélas pas un événement dans le paysage politique français et n'est pas non plus, deux fois hélas, une spécificité française dans cette Europe en crise. En 2007, on a assez parlé du siphonage de l'électorat FN par Sarkozy pour considérer qu'il faut observer les résultats de la présidentielle 2002 pour pouvoir faire des comparaisons significatives. On s'aperçoit alors que ce qui est à l'issue du scrutin de mai 2012 considéré comme la première leçon à en tirer mérite d'être tempéré. Souvenons-nous d'abord qu'en 2002, il y avait deux candidats de la droite extrême (Le Pen et Mégrét) qui totalisèrent alors 19,2 % des voix (16,86 + 2,34) et cela sans tenir compte du candidat CPNT (4,23 %)... Si on s'en tient aux pourcentages, la « percée » des idées du FN est moins spectaculaire qu'il y paraît ; l'inquiétude devant venir d'une progression en nombre de voix puisque la participation a été plus forte en 2012 qu'en 2002. Mais, malgré cela, ce qui n'a pas été suffisamment commenté c'est le recul important du FN dans les grandes villes et les banlieues ouvrières Ainsi, l'extrême droite chute de plus de 5 points à Lyon, Toulouse, Montpellier et Nice et 4 points à Lille, Paris et Marseille. Et sur 5 villes de banlieues emblématiques comme Grigny, Vaux-en-Velin, St-Denis, La Courneuve ou Aubervilliers, l'extrême droite passe de 20,63% en 2002 à 11,88% en 2012. Si le FN ne progresse pas vraiment dans les départements de l'Est qui vont du Gard à la Moselle, où il fait habituellement de bons scores, il progresse fortement, passant de 10 à 15% dans les départements ruraux de l'ouest où il était jusque là faible (Dordogne, Cantal, Landes, Charentes..).

<sup>2</sup> Proposition 46 du programme de François Hollande : « Je proposerai d'inscrire les principes fondamentaux de la loi de 1905 sur la laïcité dans la Constitution en insérant, à l'article premier un deuxième alinéa ainsi rédigé : « La République assure la liberté de conscience, garantit le libre exercice des cultes et respecte la séparation des églises et de l'État conformément au titre premier de la loi de 1905, sous réserve des règles particulières applicables en Alsace et Moselle. »

## LAÏCITÉ ET FÉMINISME

**Bien souvent, on nous pose la question de savoir ce qui peut bien lier intimement « laïcité » et « féminisme ». La laïcité, somme toute nous dit-on, c'est la loi de séparation des églises et de l'État. Éventuellement, nous disent les oublieux de l'histoire, elle peut être liée à la l'épineuse question scolaire. La première datée de 1905 et l'autre des années 80, 1880 pensez donc! Qu'est-ce que le féminisme peut bien avoir affaire là-dedans ? Il y a bien longtemps que l'État s'est réconcilié avec les religions en en faisant des partenaires privilégiés et que la querelle scolaire s'est apaisée à la grande déconfiture de l'École publique considérée dorénavant comme une simple composante de l'École de la République, numériquement majoritaire, certes, mais sommée de bien vouloir se conformer au modèle de son aînée cléricale restée sous le contrôle d'une église catholique qui détient là, par la grâce de la loi Debré, un ultime et puissant levier d'action sur la société civile.**

Une honorable correspondante, au hasard de lectures dénichées lors d'un récent séjour armoricain, nous livre ce passage extrait d'un pieux ouvrage rédigé pour l'édification des jeunes épousées vouées à devenir les piliers d'une société toute au service de hautes valeurs chrétiennes ? L'abbé Charles Grimaud, auteur de ce livre<sup>1</sup> destiné à informer les jeunes épouses de leur insigne charge de grillon du foyer, ne manque pas de dénoncer ce qui encourage les manquements de la jeune écervelée parfois tentée de s'éloigner du respect de ses devoirs.

Ainsi, dans le chapitre « La mondanité », fustige-t-il tout ce qui pourrait détourner la jeune épouse de ses obligations de mère et d'épouse puisque l'« esprit mondain » d'abord fait d'attrait et de plaisir, c'est l'abbé qui parle, la conduit, séduite par « l'appât des distractions », à bientôt délaïsser « aiguilles et ciseaux » : « Elle a bien un remords quand, déposant son tablier et fermant sa boîte à ouvrage, elle passe une toilette de ville... elle sent qu'elle déserte... que le devoir n'est pas là... »

Son entourage l'exhorte à revenir à de plus sages comportements mais « Quelquefois elle ne veut pas entendre raison. Elle reste sourde aux arguments comme aux prières. La vue même de ses enfants ne la touche pas : elle déclare qu'elle a trouvé à « vivre sa vie » autrement... que le divorce est une conquête moderne dont il faut savoir user... qu'elle se servira de ses droits. »



L'abbé Grimaud ne s'y trompe pas. Il sait d'où Satan tient ce pouvoir qui lui permet de détourner la jeune épouse de sa chrétienne mission. Fort de son expérience de l'âme humaine et plus particulièrement de sa connaissance des perversités féminines, il connaît l'origine de telles dérèglements qui affectent, en ces années 20, l'harmonie de la famille française. Il le dit sans ambages : « Quand on pense que le « laïcisme », introduit

dans notre législation par les Loges maçonniques, nous a dotés de ce type horrible de jeunes femmes sans pudeur, qui considèrent le mariage comme un jeu de hasard, dans lequel on change de partenaire à volonté ! Pauvre famille française! Quelles blessures t'ont causées ces inventions diaboliques qu'on appelle les « lois laïques ».

**Vingt ans après la promulgation de la loi de Séparation des églises et de l'État, les idéologues catholiques ne s'y trompaient pas. Au delà de la seule affirmation de la réciproque indépendance du**

**politique et du religieux, cette loi ouvre la voie pour poursuivre la lutte vers l'émancipation de la personne vis à vis des tutelles patriarcales et constitue le creuset des garanties de la liberté individuelle. Ce en quoi c'est une loi féministe !** □

<sup>1</sup> « L'Épouse, attrait du foyer » (Pierre TEGUI, Librairie-éditeur, année 1926 - 5<sup>ème</sup> édition).



### LA BOSSE DES MATHS

**"Les filles ont-elles un cerveau fait pour les maths ?" <sup>1</sup>**

C'est la question à laquelle Catherine Vidal, biologiste, directrice de recherche à l'Institut Pasteur, entend répondre en un livre tout petit et synthétique aux Éditions Le Pommier. On peut se faire une idée de la réponse quand Antonio Fischetti qui le présente dans Charlie Hebdo (n° 1039), résume ainsi la pensée de l'auteure : "La bosse des maths n'est pas plus dans le cerveau que dans le slip. Tout est affaire d'environnement social."



# **Abolition 2012**

Communiqué de presse

## **1946-2012: De la fermeture des maisons closes à la lutte contre le système prostitueur, les abolitionnistes portent progrès et liberté !**

Pas une ne manquait de ces fameuses « puritaines » qui voudraient empêcher les femmes de « disposer de leur corps », et les hommes en détresse et autres « libertins » de se payer leur part de plaisir. Ce vendredi 13 avril 2012, à Pigalle, l'immense majorité des associations féministes françaises étaient représentée.

Toutes, dans leur diversité, entre la gravité et l'humour, sont venues poser la même exigence : l'abolition de l'exploitation sexuelle.

Des hommes, avec elles, ont revendiqué à haute et intelligible voix le fait de ne pas être « clients » ; aussi peu tentés par des actes sexuels tarifés que par le « sexe à la papa », ces deux modalités du plus vieux des « droits de l'homme », celui de disposer du corps des femmes par l'argent. Pour eux, payer, c'est forcer et ce n'est pas l'idée qu'ils se font de la liberté sexuelle.

A leurs côtés, des militant-e-s LGBT sont venu-es porter une parole nouvelle ; en dénonçant la conception patriarcale qui veut que les femmes soient à la disposition sexuelle des hommes, et en affirmant que la société pour laquelle elles et ils militent ne pourra se construire qu'avec une sexualité fondée, non sur l'argent, mais sur la liberté réelle et le désir mutuel.

Des femmes handicapées sont venues dire qu'elles refusent de cautionner la création « d'aidant-e-s sexuelles » et considèrent que c'est une mauvaise réponse au problème bien réel de la sexualité des personnes lourdement handicapées. Des femmes qui, loin des tabous, osent dire qu'au travers de ce projet, c'est encore la domination masculine que l'on renforce et que la sexualité n'est pas un droit.

RassembléEs autour de l'Appel **Abolition 2012** porté par plus de 45 associations et signé par une trentaine de parlementaires, les militantEs féministes et abolitionnistes ne se sont pas contentées de dénoncer la double exploitation libérale et patriarcale qu'exerce le système prostitueur.

Elles ont aussi rappelé aux candidatEs à l'élection présidentielle et aux élections législatives que, 66 ans jour pour jour après la fermeture des maisons closes, elles n'attendraient pas jusqu'au 13 avril 2013 pour voir enfin adoptée une loi d'abolition du système prostitueur incluant leurs revendications :

la suppression de toutes les mesures répressives à l'encontre des personnes prostituées.

la mise en place de véritables alternatives à la prostitution et l'ouverture de droits effectifs pour toutes les personnes prostituées, y compris étrangères.

l'interdiction de tout achat d'un acte sexuel et la pénalisation des clients prostitueurs.

le renforcement de la lutte contre toute forme de proxénétisme.

le développement d'une politique ambitieuse d'éducation à une sexualité libre et respectueuse de l'autre et de son désir et à l'égalité entre les femmes et les hommes.

l'instauration d'une politique de prévention, de formation, ainsi que d'information à la réalité du système prostitueur.

<http://www.abolition2012.fr/>

### **Contact presse :**

**Secrétariat du Mouvement du Nid - France : 01 42 70 77 79 / 01 42 70 92 40**

ou Claire Quidet, Porte-Parole : 06 41 91 27 22

communication@mouvementdunid.org

**Siège social de l'Amicale du Nid: 01 44 52 56 40** ou Hélène de Rugy 06 07 15 55 65

**Fondation Scelles: Yves Charpenel 01 40 26 04 45**

<http://www.fondationscelles.org/index.php>

Liste des associations signataires : Mouvement du Nid, Amicale du Nid, Fondation Scelles, Elu-e-s contre les violences faites aux femmes, Regards de Femmes, Coordination française pour le Lobby européen des femmes, Osez le Féminisme, FDFA, CNFF, Choisir la cause des Femmes, Ensemble l'Egalité c'est pas Sorcier, Clara Magazine, Femmes Solidaires, Réseau Féministe Ruptures, Association Mémoire Traumatique et Victimologie, Femmes en Résistance, Commission Genre et Mondialisation d'Attac, Fédération Nationale Solidarité Femmes, Le monde à travers un regard, CRIFIP, AFCJ, Les Trois Quarts du monde, Lobby Européen des Femmes, Espace Simone de Beauvoir, Equipes d'action contre le proxénétisme, Collectif féministe contre le viol, L'Escale, Mouvement Jeunes Femmes, ACPE, Collectif National Droits des Femmes, CADAC, « Fier-e-s et révolutionnaires » du PCF, CNIDFF, Le CRI, CPL, ZéroMacho, Marche Mondiale des Femmes, Zonta Club de France, Femmes Libres, FIT Une Femme Un Toit, Chiennes de garde.

## *Dans la rue*

*Dans la rue  
Sur les statues  
Drapeaux  
Les fleurs d'oiseaux  
Brauent l'interdit  
Des quarante bandits*

*La chair à canon  
Hurle à libre voix  
Ah ! non !  
Le dangereux choix  
Vivra !*

*Dans la rue  
Sur les statues  
Les chœurs  
Des oiseaux-fleurs.  
Les pigeons sont partis  
Et les chiures aussi.*

*L'enfance cassée  
Brise ses menottes  
Assez !  
Le plus beau des votes  
L'emporte*

*Comme une onde  
Autour du monde  
Colère  
Prêtez vos plumes  
Pour l'écrire en vers  
Les lumières s'allument*

*C'est du sang  
Des oriflammes  
La lame  
Vous la tournez,  
Comme un océan  
Vous la chevauchez*

## TUNISIE

Des résistances pour la laïcité et la liberté.

*La laïcité n'est pas hexagonale contrairement à ce qu'on entend trop souvent. C'est derrière cette prétendue spécificité française qu'il est souvent bien commode de se retrancher pour considérer comme indépassable la situation des pays marqués par des traditions religieuses organisant la vie sociale. Il en est ainsi des pays que la civilisation musulmane a marqués de son empreinte. D'où la question récurrente : « L'islam est-il compatible avec la laïcité ? » Sous l'Ancien régime français il était incongru de poser la question de la séparation de l'autel et du trône. Même après la Révolution et quelques tentatives avortées, il faudra attendre plus d'un siècle pour que la République acte en 1905 l'engagement de la séparation des églises et de l'État. Et pourtant, aujourd'hui, un siècle plus tard, l'Église catholique conserve encore des prérogatives dont la moindre n'est pas le privilège insensé de sa mainmise sur la quasi totalité de l'enseignement privé financé pour une très large part - revenu du privilège - par des deniers publics.*

C'est pour « Combat laïque » la plus élémentaire des solidarités que de publier la Lettre de Tunisie n° 2 ainsi que deux textes décrivant la pression cléricale qui menace les balbutiantes libertés individuelles et collectives auxquelles aspirait la révolution du jasmin.

Cela n'étonnera pas les laïques d'observer qu'un des premiers objectifs des forces religieuses est d'investir les universités et le système éducatif républicain. Sous toutes les latitudes, les religions peuvent être différentes, l'objectif est toujours le même : prendre le contrôle des esprits... dès le plus jeune âge.

Merci à Rabâa BEN ACHOUR-ABDELKEFI et à Habib MELLAKH, tous deux universitaires tunisiens, d'avoir donné leur accord pour la publication de leurs textes.

**"Des dangers menacent l'école de la République"** de Rabâa BEN ACHOUR-ABDELKEFI.

**"L'intelligentsia tunisienne dans la tourmente de la nouvelle inquisition"** de Habib MELLAKH, universitaire à la Faculté des Lettres des Arts et des Humanités (FLAHM) de Manouba.

Habib Mellakh est également l'auteur d'une tribune publiée par le quotidien Libération ce 24 mai. Cette tribune intitulée « *Touche pas à l'école de la République tunisienne* » exprime ses craintes de voir les obscurantistes religieux arriver à leurs fins. Tout en reconnaissant les insuffisances et en appelant à le réformer, il exhorte à la création d'un « Comité national pour la défense du système éducatif républicain ».

## **LETTRE DE TUNISIE . 2 .**

Après une première lettre datée du 7 mars 2012 voici des nouvelles de la Faculté des Lettres de la Manouba (Tunis, le 18 avril 2012)

### **Reprise des cours et des négociations à la Faculté**

**Les salafistes font toujours ce qu'ils disent. Leur discipline, leur persévérance et leur mobilisation sont impressionnantes et constituent des atouts dans la guerre d'usure qu'ils sont en train de mener pour imposer leurs lois.**

Ce matin, fidèles et ponctuels au rendez-vous qu'ils se sont donné hier, ils se sont postés devant l'administration décanale, guettant l'arrivée du doyen. Dès que celui-ci apparaît, ils font de leur corps un barrage humain lui obstruant l'accès à son bureau. Il aura fallu quarante minutes de discussions pour les convaincre de libérer la voie. Ils l'ont fait moyennant la promesse que le doyen engagerait avec leurs représentants des pourparlers au sujet de leurs revendications qu'ils ont présentées par écrit dans un arabe très approximatif. La salle de prière, le droit des niqabées de se couvrir le visage pendant les cours et les examens, l'annulation des sanctions prononcées par le conseil de discipline du 2 mars dernier sont les réclamations formulées dans le document présenté au doyen. Ils en ont oublié deux qui figurent sur les affiches placardés sur la portée d'entrée de l'administration décanale : la validation de l'examen des étudiantes qui ont passé les épreuves avec le voile intégral et l'annulation du conseil de discipline qui devait se tenir le 17 mars dernier et qui a été reporté au 28 avril prochain à la demande des avocats d'une dizaine d'étudiants coupables de violences, d'entrave au déroulement des cours, d'entrave à un fonctionnaire dans l'exercice de ses fonctions, d'effraction d'une salle de cours, etc.

Dans le journal de 20 heures de la chaîne première de la Télévision nationale diffusé le mardi 17 avril, le directeur général de l'enseignement supérieur, M. Wahid Gdoura, avait déclaré que la solution au problème ne pouvait se faire que par la voie des négociations et exhorté les étudiants à respecter le règlement intérieur de l'institution et les décisions du conseil de discipline. Cette exhortation, émanant pour la première fois d'un responsable ministériel et dans une apparition publique, a été appréciée par de nombreux enseignants qui y ont vu les prémisses d'une nouvelle position du ministère de l'enseignement supérieur, dont le premier responsable nous avait habitués, au cours de ses apparitions télévisées et ses interviews aux médias de la place, à tomber à bras raccourcis sur les enseignants de la FLAHM et leur doyen, en leur faisant endosser la responsabilité de la crise.

Ces énièmes pourparlers qui interviennent après un marathon de négociations avortées pendant la semaine infernale du 28 novembre au 6 décembre 2011 et celles également infructueuses des 2 et 3 janvier 2012, s'annonçaient aussi ardues que les précédentes en raison des logiques antinomiques en présence et du refus des salafistes de reconnaître les lois de l'institution. M. Wahid Gdoura en sait quelque chose, lui qui a

été délégué par le ministre pour faire les bons offices pendant les dernières négociations et qui s'est heurté à l'intransigeance des salafistes. De fait, le premier round de ces tractations, qui a duré plus de trois heures, s'est achevé sans résultats palpables. Les représentants des salafistes ont toutefois promis de revenir à la table des négociations après avoir soumis à leurs camarades les propositions du conseil scientifique. D'après les informations qui ont filtré, la proposition, qui sera soumise par les salafistes à leurs camarades, permet aux étudiants d'avoir un lieu de prière - ce que l'administration de la FLAHM n'a jamais refusé - moyennant le respect par les salafistes d'une charte qui fixe des règles strictes d'utilisation de ce lieu et la stricte observance des règlements de l'institution et des lois qui régissent la vie universitaire. C'est la solution envisagée lors des dernières tractations. Acceptée par les négociateurs, elle avait été rejetée par leur base.

Les enseignants réunis en assemblée générale syndicale ont dénoncé les violences salafistes et recommandé la fermeté dans l'application des dispositions réglementaires. Ils se sont déclarés déterminés à sauver l'année universitaire pour « faire échec aux tentatives de sabotage de ceux qui ont mis sur l'année blanche », selon la formule utilisée par l'un des participants au débat. Ils ont salué l'appel émanant de 130 universitaires, d'intellectuels, d'artistes et de personnalités de la société civile pour la constitution d'un comité de défense des valeurs universitaires et de soutien à la FLAHM. Cet appel a été mis en ligne sur le site **Pétitions 24** et on peut y accéder en utilisant le lien :

[http://www.petitions24.net/appel\\_pour\\_la\\_défense\\_des\\_valeurs\\_universitaires](http://www.petitions24.net/appel_pour_la_défense_des_valeurs_universitaires).

Le conseil scientifique, convoqué pour une session ordinaire, a examiné les derniers développements de la situation. Il a fustigé la recrudescence de la violence et il a recommandé la poursuite des négociations tout en recommandant à la délégation des négociateurs le respect des fondamentaux qui régissent les activités pédagogiques et la vie universitaire. □

**Habib Mellakh, universitaire, syndicaliste.**

**Département de français, Faculté des Lettres de la Manouba (Tunisie)**

<sup>1</sup> L'administration décanale est l'administration qui abrite le bureau du doyen et les bureaux de ses collaborateurs.

<sup>2</sup> La FLAHM: ce sont les initiales de notre faculté. Faculté des Lettres, des Arts et des Humanités de la Manouba

## **L'INTELLIGENTSIA TUNISIENNE DANS LA TOURMENTE DE LA NOUVELLE INQUISITION**

par Habib MELLAKH

***A Nouri Boukhchim, Youssef Essedik, Olfa Youssef, Jawhar Ben Mbarek et aux autres victimes de la nouvelle inquisition, ce texte en guise de solidarité***

Le philosophe Youssef Essedik, l'universitaire et écrivaine Olfa Youssef, le Professeur de droit constitutionnel et animateur du réseau Doustourouna, Jawhar Ben Mbarek, l'historien Nouri Boukhchim sont les dernières cibles du fanatisme religieux. Si les deux premiers sont des « habitués » de « la chasse aux sorcières » qui réapparaît dans nos contrées, les deux autres sont venus grossir ces derniers jours la longue liste d'universitaires, d'intellectuels et d'artistes, devenus les représentants emblématiques d'une intelligentsia prise dans la tourmente de la nouvelle inquisition menée par des extrémistes religieux qui se sont juré de « bouffer de l'intellectuel » dans cette période transitoire ouverte aux scénarios les moins rassurants.

### **La seule lecture et la seule vision du monde qui compte : celle des salafistes**

De ce point de vue, ces nouveaux inquisiteurs n'ont rien à envier à leurs ancêtres qui se sont acharnés, pendant les années 30 du siècle dernier, sur notre penseur et grand réformiste, **le Cheikh Tahar Haddad**. Ce pionnier du syndicalisme en Tunisie, ce féministe avant la lettre, dont la pensée s'est inscrite dans le prolongement du courant réformiste tunisien et qui a inspiré l'un des codes fondateurs de la Tunisie moderne, à la base de l'émancipation de la femme, le Code du Statut Personnel, a été durement combattu et condamné de son vivant par des Zeitouniens ultraconservateurs, ce qui l'a acculé à l'exil, à une vie de paria et de misère, responsables d'une mort précoce.

Certains de ces nouveaux inquisiteurs ont même décidé de le persécuter dans sa tombe qu'ils ont profanée le mercredi 2 mai au lendemain de la célébration de la Fête du travail qui a vu la foule des manifestants sur l'Avenue Bourguiba arborer son effigie à côté de celles de Farhat Hached et de Mohamed Ali Hammi. L'épithaphe à sa mémoire, rédigée par le grand journaliste Hédi Lâabidi, a été peinte en noir, ainsi que ses dates de naissance et de décès. Ne faut-il pas, à leurs yeux, brûler les icônes de la libre pensée et leurs disciples? Tahar Haddad, devient de ce point de vue une cible privilégiée parce qu'il a appelé à un retour à l'Ijtihad<sup>1</sup>, qu'il a, selon la formule de Aboul Kacem Mohamed Kerrou dans son livre **Tahar Haddad** publié en 1957, « *milité avec sa plume et son esprit, sa poésie et sa prose comme personne avant lui et personne d'autre jusqu'à présent* » et qu'il « *a sacrifié sa vie pour défendre la liberté d'expression et de recherche* ».

Youssef Essedik, et Olfa Youssef sont voués aux gémonies parce qu'ils ont osé pratiquer l'Ijtihad et brisé beaucoup de tabous. Il était, par conséquent, hors de question qu'ils s'adressent au public le dimanche 23 avril à Kélibia, encore moins pour parler du fanatisme religieux. Olfa Youssef, menacée, a jugé prudent de ne pas se présenter. Youssef Essedik, bravant l'interdiction et les intimidations, donnera sa conférence religieuse mais sera contraint à s'adresser au public, dans un bureau fermé et derrière une fenêtre. Il n'aura même pas cette opportunité lors du colloque organisé le mercredi 26 avril à l'université Zitouna autour de la constitution et de la charia isla-

mique. Ses censeurs ont obtenu gain de cause, personne parmi les organisateurs ne prenant le risque d'imposer le droit du penseur à exprimer son point de vue sur le thème, objet du colloque, si bien que les salafistes présents se sont arrogé un droit de veto contraire aux principes du dialogue et de la tolérance, fondements de l'Islam, tel qu'il nous a été légué par d'illustres ulémas de la Zitouna, hypothéquant par là même la liberté de pensée et les libertés académiques.

Jawhar Ben Mbarek ne peut passer, quant à lui et à leurs yeux, que pour le mécréant suprême puisqu'il est l'animateur d'un réseau qui initie, dans la Tunisie profonde, considérée par les salafistes comme leur fief, les citoyens à des concepts comme l'état de droit, la notion de constitution ou celle de république civile alors que les extrémistes religieux ne reconnaissent pas les lois positives et jugent que les Tunisiens n'ont pas besoin de constitution puisqu'ils en ont une : Le Coran. Tomber à bras raccourcis sur le mécréant, au sens propre du terme au point de lui faire subir un traumatisme crânien, simuler sa mise à mort par égorgement, dans le but de le terroriser, saccager sa voiture et celle de ses accompagnateurs deviennent des actes que légitime la parole divine (sic !). L'un des députés de la Constituante ne s'est-il, du reste, pas appuyé sur le texte sacré, faisant une lecture ultra-orthodoxe, pour ne pas dire erronée des versets cités, pour appeler à la répression sauvage de sit-ineurs qui ne réclamaient pourtant que le droit au travail ou l'amélioration de leurs conditions de vie ?

La situation apparaît d'autant plus grave que les agresseurs jouissent de l'impunité la plus totale. Pire même, certains représentants du pouvoir en place n'hésitent pas à parler des talents de comédien de Jawhar Ben Mbarek quand ils ne font pas preuve d'une indulgence suspecte vis-à-vis des assaillants. On fait circuler le bruit que la tombe de Tahar Haddad, n'a pas été profanée. Son neveu Mohsen Haddad, qui n'a cessé de faire dans les médias des déclarations confirmant la profanation, serait-il un mythomane ? Les militants de la société civile, venus avec des roses et des fleurs se recueillir sur sa tombe le vendredi 4 mai pour le réhabiliter et réparer le préjudice moral que sa mémoire a subi, seraient-ils crédules ou de grands acteurs devant l'éternel, complices d'une grande machination ?

### **Historique d'une campagne savamment orchestrée**

A côté de ce déni de réalité, on observe chez certains acteurs de la vie politique et même chez certains de nos concitoyens une amnésie qui leur fait oublier ces faits gravissimes ou une stratégie de la banalisation qui leur fait minimiser d'autres événements aussi préoccupants. A ceux qui se vantaient dans un passé récent d'avoir une mémoire d'éléphant mais dont la faculté de réminiscence est devenue subitement très sélective ou oublieuse dans le but évident de maquiller en actes isolés sans relation les uns avec les autres une campagne d'agressions savamment orchestrée contre les intellectuels, les universitaires et les artistes tunisiens, et pour banaliser les constantes violations des libertés, il est de notre devoir et sans pré-

tendre à l'exhaustivité de rappeler, pour ne pas les encourager à noyer le poisson et à pratiquer le « fardage » politique et dans le souci de témoigner devant l'histoire, les violences subies par les acteurs de la vie culturelle et universitaire depuis plus d'une année.

Les salafistes perturbent le fonctionnement normal des institutions culturelles publiques et privées ou empêchent le déroulement de manifestations culturelles et artistiques. Nouri Bouzid, le cinéaste connu pour son anticonformisme et son engagement en faveur des Lumières, a été blessé à la tête le 9 avril 2011 par un objet pointu. En mars de la même année, un groupe d'artistes tunisiens, comprenant entre autres la cinéaste Selma Baccar et la comédienne Leïla Chabbi, a été menacé par des salafistes et empêché de présenter des films et des pièces de théâtre dans le camp de réfugiés de Ras-Jedir sans compter l'agression contre la salle de cinéma AfricArt, son gérant et ses spectateurs, en juin 2011 ni celle visant le 25 avril dernier les comédiens et les artistes venus présenter un spectacle pour célébrer sur l'avenue Bourguiba la Journée internationale du théâtre.

L'année académique actuelle a été émaillée, dans de nombreux établissements scolaires, par des incidents graves et multiples fomentés par des salafistes voulant y imposer le niqab. Nous n'avons pas, à leur propos, beaucoup d'informations parce qu'ils n'ont pas été suffisamment médiatisés. Ce sont des facebookers qui en ont rendu compte sans être relayés par les médias.

Mais c'est l'université qui a été sous les feux des projecteurs, et les auteurs des incidents, dont elle a été le théâtre, ont ciblé les facultés des lettres, les facultés des sciences humaines et sociales, les instituts des Arts, l'Université Zitouna, et spécialement, la Faculté des Lettres, des Arts et des Humanités de la Manouba, et les femmes.

L'une d'entre elles, Rafika Ben Guirat, professeure de marketing et de communication à l'École supérieure de Commerce de Manouba a vu, le 31 octobre 2011, des inconnus encercler l'amphithéâtre où elle dispensait un enseignement. Ils n'ont cessé de crier, de la huer, interrompant son cours parce qu'ils en voulaient à sa tenue, jugée – à tort – irrespectueuse d'un point de vue religieux alors qu'il ne lui semblait pas indisposer qui que ce soit en portant une tenue décente aux couleurs du drapeau national qui sera profané quelques mois plus tard. Cette allergie aux couleurs ne semble pas être le fait des seuls salafistes. Le 2 mai dernier, les Journées culturelles de la FLAHM ont été sabotées par un groupuscule d'étudiants ayant une aversion pour le blanc et le bleu, couleurs emblématiques de l'Etat d'Israël qui figuraient, par malheur, sur l'une des dix affiches qui faisaient la publicité des Journées. Accuser l'association culturelle choisie pour fournir la logistique nécessaire à la manifestation d'être pro-sioniste, sur la base du choix des couleurs de cette affiche, relevait de l'absurde. Pourtant ces étudiants, pour lesquels le ridicule ne tue pas, ont franchi le pas. Menacée, pourchassée vraisemblablement à cause d'une histoire de couleurs analogue puisqu'elle ne portait objectivement pas de tenue indécente, Rafika Ben Guirat n'a dû son salut qu'à la protection de ses étudiants qui lui ont suggéré de sortir par une porte dérobée et qui l'ont escortée jusqu'aux bureaux de l'administration où elle s'est enfermée pour échapper à la furie de ses assaillants.

Le 23 novembre 2011, quelques jours avant l'invasion de la FLAHM par les salafistes, la deuxième professeure, Asma Saïdane Pacha, exerçant à l'Institut Supérieur des Arts et Métiers de Kairouan, a été insultée, humiliée et prise en otage, pendant deux heures par des extrémistes religieux, dans une protestation qui est une répétition, à l'échelle d'une petite institution universitaire, des manifestations ayant suivi la diffusion par la chaîne de télévision privée Nessma TV du film Persépolis. Il lui est reproché d'avoir proposé, à l'occasion d'un examen, le commentaire d'une reproduction de la fresque de Michel-Ange à la Chapelle Sixtine, représentant la création d'Adam. Cette peinture a été, à l'instar du film iranien, jugée hérétique et contraire aux préceptes de l'Islam qui interdisent la représentation de Dieu. Cinq semaines auparavant, au milieu du mois d'octobre 2011, une autre professeure, enseignant la doctrine islamique à l'Institut Supérieur de Théologie de Tunis, s'est vue intimer par ses étudiants l'ordre de porter le hijab si elle voulait continuer à enseigner. Sa tenue vestimentaire, considérée comme non conforme aux enseignements de la charia, ne l'autorisait pas, selon eux, à enseigner la doctrine islamique ! Insultée, qualifiée de mécréante sur des affiches placardées sur les murs de l'Institut, et non soutenue par ses collègues, elle a choisi de demander sa mutation.

C'est surtout aux femmes que les salafistes s'en sont pris à la FLAHM dont les enseignants ont été victimes d'agressions répétées et d'un harcèlement sans merci pour avoir défendu les valeurs universitaires et leurs prérogatives pédagogiques menacées par les salafistes qui veulent imposer le niqab pendant les activités académiques. Ces derniers, à l'image de ceux qui opposent leur veto aux conférences religieuses de Youssef Essedik et d'Olfa Youssef, se considèrent comme les dépositaires de la vérité en matière religieuse. Wissem Othamani, l'un de leurs chefs, étudiant à la Faculté de droit, devenu célèbre pour avoir interdit le 6 décembre 2011 au doyen de la FLAHM l'accès à son administration, n'a-t-il pas traité sur les ondes de Shems FM le Cheikh Abdelfattah Mourou d'ignorant, lorsque ce dernier a essayé de lui expliquer que le port du niqab n'était pas une obligation religieuse islamique ? Comme ceux qui ont empêché le Professeur Jawhar Ben Mabarek de faire une conférence sur la Constitution, ils se rebellent contre les lois positives et désirent imposer des lois compatibles avec leurs croyances religieuses. Pire même, ils livrent une guerre sans merci à tous ceux qui, dans le camp laïc ou religieux, militent pour une république civile et démocratique et ils font des pressions énormes pour l'avènement d'un régime théocratique, aidés en cela par ceux qui, au sein du parti actuellement au pouvoir, excellent dans l'art du double langage, préparent cet avènement. Le débat constitutionnel momentanément clos, relatif à la charia comme source principale de la législation et qui a divisé Ennahda, s'inscrit dans cette optique et il me semble l'expression, au sein de ce mouvement, des tiraillements internes sur la nature du régime à venir.

### **La descente aux enfers de Nouri Boukhchim au tribunal de l'Inquisition**

C'est au tour de Lotfi Boukhchim, ce jeune enseignant à la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de Kairouan qui assure un enseignement d'architecture et d'arts islamiques dans le cadre du Mastère des Sciences du Patrimoine, initié par

la Faculté des Sciences Humaines et Sociales de Tunis (9 avril) d'être, le dimanche 29 avril dernier dans la prestigieuse mosquée Zitouna<sup>2</sup>, la victime des inquisiteurs qui se sont autoproclamés redresseurs de torts qu'eux seuls relèvent parce qu'ils sont victimes de leur imagination débridée et de leur sectarisme liberticide, et qui s'arrogent les attributions d'une brigade de la promotion de la vertu et de la prévention du vice. C'est ce collègue à qui les extrémistes religieux ont interdit de faire une leçon sur le terrain et qu'ils ont, pour ce faire, insulté, violenté physiquement, harcelé moralement, tourné en dérision et humilié en présence de ses étudiants. Comme nos collègues précédemment cités, il est accusé de mécréance : c'est un païen. Puisqu'il s'occupe d'architecture, il ne peut qu'idolâtrer la pierre (sic !). On se croirait dans un conte de Voltaire ! A cette accusation d'hérésie s'ajoute un autre reproche. Il s'occupe, comme certains de ses collègues à Manouba des études islamiques. Comment ose-t-il ? Les recherches dans le domaine de l'Islam ne devraient-elles pas être la chasse gardée des prédicateurs religieux auxquels on peut joindre, à la rigueur, les enseignantes et les enseignants de l'université Zitouna : pas toutes, mais seulement celles qui portent le hijab ; pas tous, mais uniquement ceux qui ne sont pas suspectés d'être des musulmans éclairés. Ces dernières et ces derniers seraient les seuls à avoir le droit d'assurer un enseignement et de faire des recherches dans le domaine de la civilisation islamique. C'est cette stratégie de l'exclusion et de l'excommunication qui explique que nous ayons atteint, avec l'agression contre Nouri Boukhchim, le point culminant de l'effroyable, de l'abominable !

C'est un effroyable calvaire en trois actes que notre collègue a vécu dans cette matinée du 29 avril dernier et qui risque de marquer sa vie. Il est, ainsi que ses étudiants, très mal accueilli par le personnel de la mosquée. L'hostilité des « hôtes » à leur égard se traduit par une interdiction absolue de faire la leçon malgré l'autorisation accordée par l'autorité de tutelle. Après des négociations difficiles, l'accès au patio de la mosquée leur est permis alors que la salle de prière leur est interdite : le groupe était constitué d'étudiants et d'étudiantes et l'Islam interdit, de leur point de vue, la mixité si bien que l'accès à la salle de prière par un groupe mixte est perçu comme une profanation. Le second acte de ce calvaire pourrait être intitulé « le procès » car il s'agit d'un procès en bonne et due forme, intenté au professeur abasourdi devant ses étudiants ahuris, par des inquisiteurs qui sont à la fois juge et partie. Son témoignage diffusé sur Facebook donne la chair de poule. C'est comme s'il avait comparu devant un tribunal de l'Inquisition. Asma Saïdane Pacha accusée de faire, à l'ISAM de Kairouan, des commentaires de tableaux personnifiant Dieu et à qui on a ordonné, en expiation de sa faute, de réciter la « chahada » et « de proclamer publiquement [son] repentir d'avoir insulté l'Islam », n'a pas hésité à faire cette comparaison. Elle a confié à Human Rights Watch avoir eu le sentiment de se tenir « face à un tribunal de l'Inquisition ».

La salle de prière de la prestigieuse mosquée est transformée en salle de tribunal. Les enseignants et leur chef se transforment en juges impitoyables : « *Le cheikh des enseignants (je ne voudrais pas divulguer son nom) était entouré d'un grand nombre de cheikhs alignés sur une seule rangée (parmi lesquels – semble-t-il – des enseignants de la Faculté de Théologie mais je n'en suis pas sûr). Des centaines d'étudiants se sont assis devant eux. Le cheikh m'a ordonné de m'asseoir. Il*

*m'a pris l'autorisation qu'il a commentée avec beaucoup d'ironie et de mise en scène* ». L'acte d'accusation est une somme d'injures, de griefs sans fondement, de jugements de valeur non étayés par des preuves : « *Il a commencé par m'abreuver d'un torrent d'accusations, de sarcasmes, d'injures, m'accusant d'être un intrus infiltré, un communiste, un mécréant, d'idolâtrer la pierre, d'enseigner le mezoued<sup>3</sup> et d'inciter à la décadence morale* ». Le public, acquis à la cause de l'inquisiteur, participe à la curée, condamnant sans appel le professeur dans une parodie de jugement qui nie le droit de l'inculpé à assurer sa défense et qui est pire, de ce fait, que la justice expéditive : « *A chaque fois, il [le cheikh] me criait au visage : « Tais-toi ! ». Les voix, derrière moi, reprenaient en chœur : « Tais-toi ! », et la foule de glorifier Allah : « Allahou Akbar ! Allahou Akbar ! Allahou Akbar ! »... J'ai essayé de me défendre. Les cheikhs qui étaient debout et la multitude m'ordonnaient de me taire. Les garçons, parmi mes étudiants, ont essayé de défendre leur professeur qui était humilié sous leurs yeux. Ils ont essayé de se défendre et de défendre les étudiantes qui étaient restées dans le patio de la mosquée mais ils ont été incapables de résister à l'énorme masse des agresseurs qui se sont répandus contre moi en injures au point que j'ai failli m'évanouir* ». La mise en scène tente de conférer une solennité à une cérémonie qui relève de la farce tragique. La farce réside dans les accusations de mécréance dont le ridicule et le caractère grotesque sont d'autant plus évidents que Nouri Boukhchim est un musulman pratiquant. Il a d'ailleurs tenu à le confier lors du témoignage qu'il a fait à l'occasion de l'assemblée générale syndicale des enseignants de la FSHS<sup>4</sup> de Tunis. La tragédie découle des humiliations subies par notre collègue qui sont allées crescendo avec le troisième acte du supplice : le verdict. La sentence et son exécution sont plus offensantes que le procès lui-même. On décide de chasser le grand coupable de la mosquée après l'avoir excommunié et on le jette en pâture à la foule : « *Le cheikh s'est moqué de mes diplômes, de ma qualité d'enseignant et il a appelé les présents à me jeter dehors. Quand je me suis réveillé, la foule vociférait devant moi, me poussait vers la sortie et ressassait : « Traître ! Communiste ! Corrupteur ! Nous avons repris la mosquée et nous ne permettrons pas à tes semblables d'y mettre les pieds ... Sors, espèce de (je ne sais plus quoi) ! Tu es venu pour profaner la mosquée. Dégage, toi et tes élèves ! ».. Nouri Boukhchim poursuit son récit en mettant l'accent sur le préjudice moral subi : « Bref, nous avons été éjectés de la salle de prière avec beaucoup de violence, (tantôt traînés, tantôt bousculés) avec beaucoup de mépris, de sarcasmes et de ressentiment. Mon visage était aspergé de postillons, émis par un grand nombre d'entre eux tandis qu'ils vociféraient. Ils ne m'ont pas donné l'occasion de m'expliquer. Je n'ai pas réussi, malgré mes tentatives, à le faire. Les portes de la salle de prière ont été très rapidement fermées derrière nous alors que nous étions poursuivis comme des rats. Notre seul tort, c'est que nous étudions le patrimoine islamique dans la mosquée Zitouna* ».

Trois jours après ces incidents effroyables, Nouri Boukhchim était encore sous le choc avec le sentiment déchirant d'avoir vécu un malheur. Ses étudiants ne sont pas non plus arrivés à s'en remettre. C'est un enseignant écoeuré, blessé dans sa dignité, traumatisé, au bord de la dépression qui est venu témoigner lors de l'assemblée générale syndicale tenue le 2 mai à la Faculté des Sciences Humaines et Sociales de Tunis et au

cours de laquelle il a repris presque terme à terme son témoignage à la fois émouvant et révoltant diffusé sur Facebook : « *Malgré la sympathie exprimée par quelques uns et les tentatives faites par d'autres pour nous calmer et nous remonter le moral, je n'ai pas pu assimiler ce qui nous est arrivé, moi et mes étudiants... Je n'ai pas d'autre choix que celui de faire mon deuil de mes diplômes et des années de ma vie que j'ai perdues sur les bancs de l'école (j'ai fait mon entrée à l'école en 1980). C'est un jour sombre dans ma vie. Toutes les années de jeunesse que j'ai perdues sur les bancs de l'école ne m'ont servi à rien. Sincèrement, je ne possède rien ici-bas et je ne posséderai rien d'autre que mes diplômes et mon statut d'enseignant. Aujourd'hui, j'ai été dépossédé de tout cela ! Ils se sont acharnés à m'humilier et à humilier mes étudiants, à bafouer la matière que j'enseigne, l'université où j'enseigne.... Il n'y a de Dieu qu'Allah et il n'y a de pouvoir et de puissance qu'avec l'aide d'Allah ».*

En l'écoutant, je me suis surpris à penser : « Nouri Boukhchim, c'est moi ! » et le film de l'agression dont j'ai été la victime le 6 décembre 2011 m'est revenu à l'esprit ainsi que toutes les scènes de violence dont j'ai été le témoin ou qui m'ont été rapportées. Nouri Boukhchim, c'est chaque universitaire, chaque intellectuel, chaque artiste humilié – mais heureusement – non encore immolé à l'autel du fanatisme religieux. Chaque intellectuel tunisien est aujourd'hui un Nouri Boukhchim en puissance! Ne l'oublions pas ! S'il y a une leçon à tirer de la multiplication et de la recrudescence des violences, c'est que cela n'arrive pas qu'aux autres, que cela ne concerne ni une frange de l'intelligentsia, ni un seul espace, ni un seul champ d'activité. La solidarité de l'intelligentsia tunisienne ne peut se matérialiser que grâce à la création de réseaux et de collectifs à l'image du Comité de défense des valeurs universitaires, de l'autonomie institutionnelle et des libertés académiques, de même que la solidarité des démocrates ne peut se manifester que par le biais d'une culture de la refondation ou du front, condition sine qua non d'une reconfiguration du paysage politique tunisien dans le sens souhaité par les démocrates qui œuvrent pour l'avènement d'une démocratie. Nous sommes dans la même galère qui risque, si l'on n'y prend garde, de nous mener à contre-courant du sens de l'Histoire et qui nous fera perdre non seulement les nouveaux acquis, fruits de notre révolution citoyenne mais aussi notre tunisianité, que la Zitouna, cette prestigieuse institution religieuse a contribué à forger, à côté d'autres institutions aussi prestigieuses que le Collège Sadiki ou la Khaldounia.

Je remonte le temps et d'autres scènes me reviennent à l'esprit, celles où mon grand-père maternel, uléma zeitounien né en 1875, m'initie pendant mon enfance à un Islam éclairé et je bénis les enseignants qui l'ont formé et qui font partie d'une lignée d'ulémas et de cheikhs éclairés dont la Tunisie s'enorgueillit. Ils ont diffusé les nobles valeurs qui font de l'Islam cette religion profondément humaniste et respectueuse des droits humains dont Alphonse de Lamartine fait une superbe apologie dans son *Histoire de la Turquie*. L'auteur des *Harmonies poétiques et religieuses*, fervent catholique, y glorifie aussi le Prophète dans des morceaux d'anthologie grandiloquents qui servent la finesse de ses analyses, un argumentaire des plus judicieux et des plus convaincants et une défense et illustration

de l'Islam. Ces fragments séduisent plus d'un musulman et relèguent dans les oubliettes de la littérature et dans la catégorie des textes mineurs des pamphlets hostiles à l'Islam et à son prophète, inspirés à Pascal par son fervent catholicisme et à Voltaire par son déisme.

Au nom d'un Islam importé, étranger à nos contrées et dogmatique, les extrémistes religieux veulent confisquer à nos institutions universitaires, culturelles ou artistiques la marge d'autonomie que leur accordent les lois tunisiennes dans l'élaboration de leurs programmes et œuvrent pour les déposséder des libertés académiques, de la liberté de pensée et de création. Les événements, dont ces espaces mais aussi les mosquées sont le théâtre, nous donnent le tournis. A chaque nouvelle violation, nous pensons avoir atteint le comble de l'absurde. La violation qui suit nous laisse pantois, nous pousse à nous pincer pour vérifier si nous ne faisons pas de cauchemar. Nous sommes à chaque fois, comme les personnages de Kafka, placés dans une situation insolite, parfois insoutenable, voire hallucinante qui nous déroutent. Les scènes dont nous sommes les témoins, les incidents qui nous sont narrés nous rappellent l'ambiance angoissante, à force d'être absurde, de l'univers kafkaïen. Angoissante, parce que ce qui est en cause, ni plus ni moins, c'est le devenir de nos institutions, le futur de notre pays et l'issue de la période transitoire sur laquelle les Tunisiens fondent beaucoup d'espoirs mais qui voit les prémices d'une fascisation rampante. C'est la mobilisation tous azimuts et l'unité des rangs, elles seules, qui peuvent nous aider à transcender les difficultés pour reprendre « *la marche ascendante* » qui va dans le sens de l'Histoire, une Histoire qui « *marche à reculons* » en ce moment. □

**HABIB MELLAKH, universitaire, syndicaliste, professeur de littérature française à la FLAHM**

<sup>1</sup> L'ijtihad: c'est l'effort de réflexion exigé des juristes musulmans pour interpréter les textes fondateurs de l'Islam.

<sup>2</sup> La Zitouna: C'est une très belle mosquée située au cœur de la Médina de Tunis. Quand le mot a ce sens, il est souvent accompagné du mot "mosquée". Mais la Zitouna (l'olivier en arabe) n'a pas été uniquement un lieu de culte. Le bâtiment a abrité aussi une grande université islamique où des générations de savants ont dispensé leurs enseignements religieux (notamment le fiqh), littéraires et scientifiques, ce qui a permis à l'institution de rayonner aussi bien dans le Maghreb que dans l'Orient. Elle a donné aussi une formation diplômante à des collégiens et des lycéens. Elle a connu par la suite une régression qui a fait qu'à partir du XIX<sup>ème</sup> siècle les beys tunisiens, prenant conscience des insuffisances de l'enseignement qu'elle dispensait ont pensé à fonder une institution scolaire moderne. Ce sera le collège Sadfiki en 1875. Dès le début du XX<sup>ème</sup> siècle, les étudiants zitouniens et leurs enseignants ont réclamé la modernisation de son enseignement. En vain. En 1958, le Président Bourguiba décide de mettre fin à l'enseignement à la Mosquée Zitouna. Il crée une faculté de théologie dépendant de l'université de Tunis qui a continué à former des exégètes et des chercheurs dans les études religieuses avec des méthodes scientifiques. Aujourd'hui, le nouveau pouvoir a autorisé la Zitouna à donner une formation diplômante aux enfants tunisiens à partir de l'âge de 12 ans (c'est le moment où ils sont censés fréquenter le collège). C'est ce qu'on appelle "le retour de l'enseignement zitounien original".

<sup>3</sup> Le mezzoued: c'est un instrument à vent tunisien qui est apparenté à la cornemuse. D'origine berbère, il est utilisé dans la musique populaire tunisienne. C'est pour cela qu'il est déprécié par les citadins bourgeois par opposition à d'autres instruments considérés comme nobles. « Enseigner le Mezzoued » est donc une expression péjorative destinée à déprécier l'enseignement dispensé par l'universitaire agressé.

<sup>4</sup> La FSHS: ce sont les initiales de la Faculté des Sciences Humaines et Sociales de Tunis.

## **DES DANGERS MENACENT L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE**

Sans avoir été consultés, ni informés, les responsables des institutions et des syndicats de l'enseignement ainsi que les enseignants apprennent, par voie de presse, le projet de régénération de l'université de la Zitouna qui, outrepassant ses prérogatives théologiques d'autrefois, se propose de dispenser un enseignement général à des élèves dès l'âge de douze ans et ambitionne de créer différentes filières d'enseignement supérieur en sciences humaines et exactes, en médecine, en génie civil, etc.

Ce projet qui envisage de désagréger l'enseignement public, vise, aux dires de ses initiateurs, à pallier ses insuffisances.

Le samedi 12 mai 2012, le projet annoncé quelques jours auparavant, devient réalité.

En présence du représentant personnel du président du conseil des ministres et du président du mouvement Ennahdha, Rached Ghannouchi., une convention est signée par Houcine Labidi, responsable de l'enseignement zitounien et par les ministres des Affaires religieuses, de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur. Cette convention, déclare M. Houcine Labidi « fait office d'engagement de soutien et de solidarité de l'État à l'égard de cette honorable institution sans plus. Notre enseignement est indépendant de toute partie.» (*La Presse*, mardi 15 mai 2012).

Ce n'est pas tant la relance de l'enseignement zitounien que la totale liberté de cette institution et la mainmise des wahhabites et des chefs de l'islam politique qui suscitent l'inquiétude des défenseurs de l'école de la République tunisienne et de certains théologiens prônant un islam sunnite modéré. En effet, nul ne conteste les bienfaits d'un enseignement religieux capable de former des théologiens dignes de ce nom, c'est-à-dire des penseurs soucieux d'inscrire la religion musulmane dans son siècle, dans le respect des libertés fondamentales, des lois du pays, des autres cultures et des autres religions. Un tel enseignement sauverait, peut-être, le pays du diktat des cheikhs auto-proclamés et de l'islam politique dont ils sont les défenseurs acharnés.

Malgré les allégations de M. Houcine Laabidi, qui dénie toute allégeance de la nouvelle institution à une personne ou à un parti, la volonté politique de poser les bases d'un

islam radical est évidente. La présence de M. Rached Ghannouchi, les louanges dont il a été couvert, la violence exercée par des groupes d'extrémistes sur des journalistes ou de simples citoyens témoignent de la politisation de l'enseignement comme d'une volonté de changer le visage de la Tunisie et de détruire l'héritage bourguibien.

Déjà fonctionnel, le centre d'enseignement zitounien fait fi des lois et des règlements de la République en réactivant tout un appareil juridique en pratique sous le protectorat français. Ainsi, c'est au moyen d'une levée des scellés apposés en 1958 qu'il s'octroie le droit de s'approprier tant la Grande Mosquée que la mosquée de Sidi Youssef et les locaux de l'Institut supérieur des sciences humaines de Tunis.

Indépendant de toute tutelle, libre d'élaborer ses programmes et ses diplômes, cet enseignement, dont les méthodes pédagogiques et les financements demeurent indéfinis, menace l'enseignement de la République. Rappelons qu'en Tunisie, tous les établissements d'enseignement privés du primaire au supérieur ont pour obligation de suivre les programmes publics et d'être contrôlés. La nouvelle Zitouna serait donc seule à échapper au droit commun. Les choix modernistes de la Tunisie ont su mener, dans le respect et dans la droite ligne de l'histoire et des traditions nationales, les Tunisiens à acquérir et approfondir sans préjugés et en toute indépendance des connaissances qui permettent aujourd'hui à l'État comme aux citoyens de faire face aux questions économiques, politiques et morales et de rester debout.

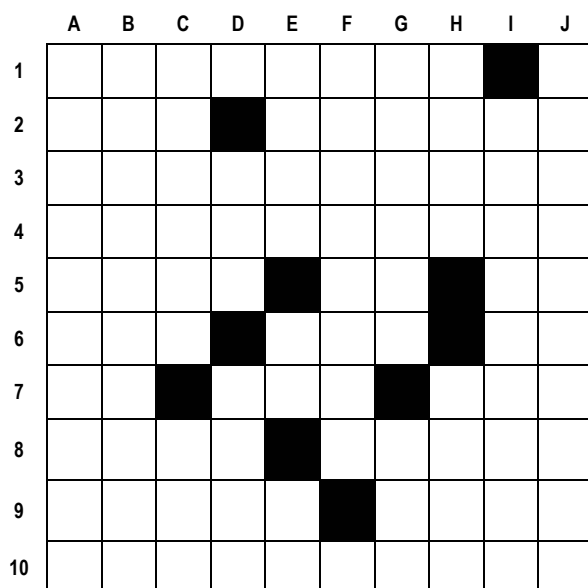
Ainsi, face à cet enseignement qui ne peut que renforcer le courant salafiste et au danger de régression qui guette les institutions scolaires et universitaires et, par conséquent la société tunisienne tout entière, il est nécessaire de constituer un Comité national de veille, d'action et de défense de l'école de la République dont le but serait d'unir toutes les forces démocratiques afin que l'école républicaine, un des principaux acquis de l'indépendance, soit sauvée. □

**Rabâa BEN ACHOUR-ABDELKEFI, Universitaire**

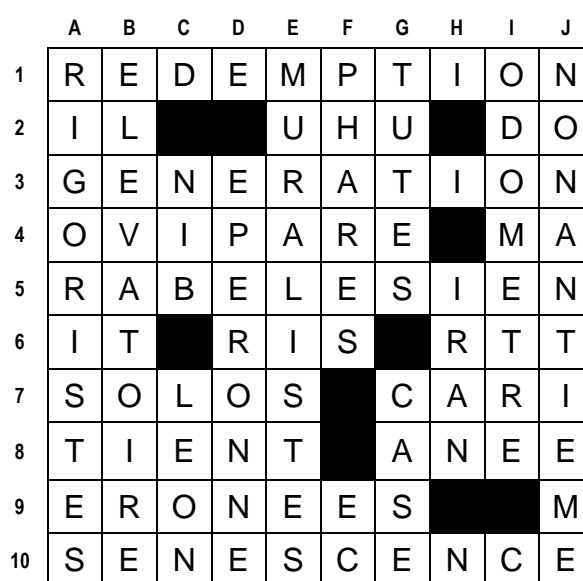
**Mai 2012**



# MOTS CROISÉS



grille n° 28



grille n° 27

## HORIZONTALEMENT

1. Ici et ailleurs mais en même temps.
2. Façon de tailler ; ne fait pas l'affaire.
3. Marmonnées.
4. Utiles porte-greffe.
5. On en tombe parfois ; axe géopolitique ; charentaise.
6. Cravate britannique ; d'origine grisonne ; terminaison.
7. Complète Zad pour Voltaire ; gauche en partant de la droite ; Trénet l'a chantée.
8. Boris, lui chantait l'être ; temple du travail ?
9. Bus ; inutile sans gâche.
10. Sortes de maniaques parmi tant d'autres.

## VERTICALEMENT

- A. Parfois l'ultime recours.
- B. Il ne faut pas le faire pour le faire volontiers.
- C. Loin de tout ; pour les oreilles de ce spécialiste.
- D. Villégiature provençale ; quelle pluie !
- E. pourvu mais dans quel état ; deux ; victime de la jalousie.
- F. Manque totalement de surface.
- G. Coup pour coup ; y prend-on les eaux pour nos amies les bêtes ?
- H. Son fil était redouté ; marque de propriété.
- I. De ce monde.
- J. Comme les ceintures grecques.

## HISTOIRE DRÔLE ?

*Lu dans les réactions à un article de Médiapart, le témoignage de cette anecdote vécue.*

« ... Un de mes enfants très jeune est revenu de la supérette en bas de l'immeuble avec un paquet de bonbons qu'il a exhumé en arrivant. Très choquée, je le réprimande et lui dis qu'on va aller ensemble rendre ce paquet de bonbons.

Quelle n'est pas ma surprise lorsque la vendeuse m'explique que s'ils sont placés là, c'est...pour être volés !

Je lui demande :

- Vous vous rendez compte de ce que ça signifie d'un point de vue éducatif ?

Et je l'entends me répondre, répétant sûrement ce qu'elle avait entendu de ses "patrons" :

- Oui, mais les enfants demandent à leurs parents de revenir ! »

**Tout compte fait, pas si drôle cette histoire. Si pour l'aspirant croyant, les voies du Seigneur sont impénétrables, pour le consommateur responsable celles du marketing le sont tout autant !** □

## NORVÈGE

**Ce Lundi 21 mai restera une date historique pour la Norvège :** ce pays devient laïque !

Le Storting (chambre unique du parlement) a voté à une large majorité l'abolition d'une vieille disposition constitutionnelle qui faisait de l'Église évangélique luthérienne l'Église d'État en Norvège. Ils ont ainsi consacré la séparation de l'Église et de l'État.

Cela implique des changements considérables dans le royaume scandinave : l'Église norvégienne nommera maintenant elle-même ses évêques et ses doyens, alors que c'était l'État qui s'en chargeait jusqu'alors. Le statut de « religion publique » de la foi luthérienne est aboli : l'État norvégien cesse donc d'être confessionnel. L'antédiluvien impôt ecclésiastique tel qu'il existe actuellement sera supprimé quand le gouvernement ne devra plus n'être constitué que de fidèles de l'Église luthérienne !

**Cette décision historique est une bonne nouvelle pour l'avancée de l'égalité des droits en Europe.** □

## DÉSŒBÉISSANCE CIVILE ET FICHAGE GÉNÉTIQUE DES POPULATIONS



### Une première étape vers la suppression du fichier ADN

Xavier Renou porte parole du Collectif des désobéissants était assigné devant la justice pour son refus d'un prélèvement ADN. C'est à la troisième audience du procès que sa détermination a porté ses fruits. La présidente du Tribunal correctionnel de Senlis a reconnu, dans son jugement, le caractère sérieux et pertinent des quatre questions prioritaires de constitutionnalité (QPC) déposées par ce militant.

Ces questions seront donc toutes transmises à la Cour de Cassation puis au Conseil Constitutionnel. Ensuite une audience publique et contradictoire devra être organisée. **Cela signifie que la terrible question du fichage génétique de la population pourra enfin être soumise au débat.**

C'est le sens du combat de Xavier Renou au sein du Collectif des désobéissants, combat proche de celui de François Vaillant déboulonneur de publicité (deux de ses procès ont eu lieu à Rouen), de celui de Xavier Mathieu syndicaliste de Continental, de celui des faucheurs volontaires d'OGM, de celui des enseignants\* qui refusent le fichage des élèves par le procédé Base élèves et de bien d'autres...

Le FNAEG (fichier national des empreintes génétiques) s'élargit d'année en année. Depuis 2003, plus de deux millions de citoyennes et citoyens en France ont fait l'objet d'un prélèvement ADN en garde-à-vue (donc encore présumés innocents) ou après une condamnation même très légère ou strictement politique (désobéissance civile).

Le fichage génétique généralisé de la population est certaine-

ment présent dans certaines têtes policières, dans certaines têtes politiques, dans la tête des patrons de laboratoires spécialisés pour le traitement « juteux » des données génétiques, dans la tête d'assureurs privés à l'affût des éléments les plus intimes de la santé de leurs clients mais cela est difficilement avouable.

Christian Estrosi rapporteur de la loi de Sécurité intérieure de mars 2003 affirmait : « Il est impossible à partir d'une empreinte génétique inscrite dans le FNAEG d'obtenir la moindre information sur l'état de santé d'une personne, son métabolisme, la couleur de sa peau, etc. car ces empreintes sont non codantes. »

**Cette affirmation est fausse.**

**La généticienne Catherine Bourgain (INSERM) a apporté devant le tribunal**

**de Senlis la preuve du caractère codant des segments d'ADN prélevés par la police.**

Xavier Renou dont la lutte courageuse a permis cette considérable avancée analyse l'extension du fichage comme une politique qui revient à « *pré mâcher le travail d'une dictature.* » Il ajoute : « *parce que l'on n'est jamais sûr de l'avenir et que je suis inquiet de l'évolution actuelle de notre société, je refuse de donner mon ADN et encourage tous les militants de la liberté à faire de même afin de rendre inapplicable cette loi scélérate.* »

\*Les enseignants opposants au fichage généralisé des enfants ne sont ni totalement isolés ni oubliés. Les nombreuses applications informatiques que le ministère de l'Éducation nationale développe et impose depuis plusieurs années ont éveillé l'inquiétude du Comité des droits de l'enfant de l'ONU, inquiétude exprimée dans son rapport du 12 juin 2009.

Le Conseil d'État a démontré dans ses arrêts du 19 juillet 2010 relatifs à Base Elèves 1<sup>er</sup> degré (BE1D) et au répertoire National des Identifiants Elèves (RNIE) que ces fichiers étaient en contradiction avec la loi « informatique et liberté. »

Plusieurs conseils régionaux et conseils généraux (dont la Haute Normandie et la Seine Maritime), des conseils municipaux (en Seine-Maritime : Le Catelier, St Pierre de Bénouville, Sept-Meules, Gonfreville L'Orcher) ont manifesté leur inquiétude et/ou leur opposition.

La dernière initiative dont nous sommes informés est celle de Forcalquier (sous-préfecture des Alpes de Haute Provence.) A l'unanimité le **conseil municipal de cette commune** demande à l'État de se conformer aux observations du Comité des Droits de l'Enfant, apporte son soutien aux personnels et enseignants qui sont sanctionnés, demande la levée des sanctions et invite le gouvernement à organiser une remise à plat de tout le système informatique de l'Éducation nationale. Il demande une consultation des élus et des parents d'élèves, des syndicats et des enseignants, de la CNIL et des défenseurs des Droits de l'Homme. Il demande un vrai débat sur l'utilisation des fichiers de données dans le service public d'éducation. □

## L'OUBLIÉE

**Qui n'a encore en mémoire la triste, pitoyable et sanglante équipée de celui qui, s'imaginant un soldat du djihad islamique, a assassiné, de Montauban à Toulouse, des jeunes militaires et des enfants. Les premiers probablement considérés comme des traîtres puisque musulmans à la solde de l'Occident, les autres censés appartenir à une « race » honnie. C'est du moins ce que nous pouvons avancer comme probable explication tant il est difficile d'entrer dans la logique d'un esprit dérangé. Même s'il n'est pas indifférent de chercher à comprendre ce qui peut conduire un jeune homme, apparemment en bonne santé, à passer de l'autre côté de la raison...**

C'était pendant la première semaine de la campagne pour l'élection présidentielle, période jamais exempte, allez savoir pourquoi, d'un événement sidérant défrayant opportunément la chronique et marquant les esprits.

On pourrait s'étonner que cet individu connu, a-t-on appris, des services de renseignements puisse ainsi vaquer à ses activités douteuses en toute tranquillité. On pourrait s'étonner que ces mêmes services souvent si pointilleux pour surveiller la jeunesse militante s'accommodent de le voir entreprendre de lointains et coûteux voyages alors qu'ils le savent sans ressources ? On pourrait s'étonner que le Ministre de l'Intérieur soit dépêché sur place pour diriger en personne le siège du criminel retranché dans son appartement ? On pourrait s'étonner qu'aucune autre solution que de l'abattre n'ait été trouvée pour le neutraliser alors qu'il était seul, fortement armé peut-être mais ne menaçant la vie d'aucun otage ? On pourrait s'étonner que, comme pour l'hallali sonné pour la bande à Bonnot, les média soient convoqués pour attendre patiemment le moment fatal où ils pourront livrer au bon peuple le spectacle des derniers instants de l'ennemi public numéro un. Le tueur à la moto, le tueur de jeunes soldats « musulmans d'apparence » comme l'a si subtilement précisé l'alors Président de la République (par ailleurs Chef des Armées). Et surtout le tueur d'enfants. Pas d'enfants quelconques touchés au hasard d'une fusillade, ce qui serait tragique. Mais des enfants juifs, délibérément exécutés parce qu'ils étaient juifs. Ce qui est odieux !

Le plus naïf des témoins du récit de cette ignominie ne peut qu'être pris d'un sentiment de malaise : des révélations qui s'emboîtent comme des poupées gigognes, un scénario si bien ficelé que le dénouement fatal semble cousu de fil blanc, des personnages si stéréotypés... et la présence si prégnante d'un pouvoir en campagne électorale éperonné sur son flanc droit par une surenchère xénophobe. Quel vilain dessein était-il convenu de faire germer sur un si nauséabond lisier ?

Au fur et à mesure des rebondissements, des experts, car il y a maintenant des experts en abjection, ont été convoqués sur les plateaux de télévision pour nous expliquer, à nous autres pauvres ignorants, qu'il n'y avait probablement rien à comprendre, que la somme des comportements irrationnels observés au cours de cette affaire conduisait à ce genre de déviance criminelle comme on a pu en connaître aux États-Unis et plus récemment en Norvège. Que ces comportements relèvent des temps nouveaux comme le dérèglement climatique engendre des catastrophes exceptionnelles en passe de devenir naturelles...

Las, les experts resteront finalement sur leur faim. Nous devons nous passer de leur expertise définitive puisque, le forcené ayant eu la bonne idée de se mettre en situation d'être liquidé, la polémique s'est réduite à chipoter pour savoir où il convenait de se débarrasser de sa dépouille devenue encombrante... Après quelques cérémonies émouvantes en hommage aux victimes, après s'être unanimement félicité que les candidats à l'élection présidentielle aient été d'une dignité irréprochable dans ces circons-

tances détestables, on a commencé à oublier. La vie a repris son cours.

Mais comment faire taire cette petite voie lancinante qui a bien du mal à s'accommoder de cette sérénité retrouvée ? *Quelque chose ne passe pas. Même au nom de la folie du monde.*

*Et quoi donc ?*

*Les enfants.*

*\_ Quoi, les enfants !*

*Ces enfants exécutés d'une balle dans la tête à l'entrée de leur école. Des enfants choisis pour être sacrifiés... sacrifiés parce que leurs parents sont de confession juive.*

*Ben quoi, ils fréquentaient une école confessionnelle juive. L'assassin, même fou, n'avait qu'à se servir.*

*Justement, c'est ça qui ne passe pas. Et c'est ça que personne n'a relevé.*

*Qu'aurait-on dû entendre ?*

*Que l'école qui assure le mieux la sécurité des enfants, c'est l'école où on ne leur demande ni la religion de leurs parents, ni leur origine. C'est l'école où on ne porte pas de signe indiquant les appartenances confessionnelles. C'est l'école où on n'éveille pas à une fraternité communautaire mais à la fraternité humaine. C'est l'école où on apprend les seuls et mêmes savoirs universels permettant de se comprendre et d'échanger; laissant, librement et à leur convenance, aux parents le soin de transmettre les traditions familiales. C'est l'École publique et laïque. Voilà ce qui a été oublié !*

**Et pourtant, même si nous avons été nombreux à entendre cette petite voix, nous avons préféré n'en rien dire. Avons-nous eu raison ?** □

## **ACCUEIL FRANC ET MASSIF<sup>(1)</sup>**

*Il arrive à « Combat laïque » d'épingler des élus qui oublient toute réserve dans leur collusion avec les autorités religieuses. Ce qui arrive souvent sous des formes diverses : participations à des bénédictions en tout genre, commémoration républicaines sous l'égide de l'Église, hommages civils dans des lieux de culte, fêtes patronales ou rituelles subventionnées... Il est plus rare de pouvoir distinguer un élu sachant garder ses distances...*

Au cours de la première semaine de mars, l'évêque d'Amiens, Jean-Luc Bouilleret, avait entrepris une série de visites pastorales dans diverses paroisses de son diocèse. Ce qu'en termes militaires on appelle une tournée des popotes et qu'on se gardera bien ici d'appeler « tournée des bénitiers » !

Le Réveil de Neufchâtel en Bray (édition Vallée de la Bresle) daté du 15 mars nous rapporte la manière assez peu habituelle avec laquelle le Maire de Senarpont a accueilli le prélat lors de son étape dans sa bonne commune. Quelque peu déconcerté, l'évêque a ainsi résumé les propos de l'élu : « *C'est un peu exceptionnel pour moi d'être pris à partie d'une telle manière.* » Qu'a bien pu dire, dans son discours d'accueil, le Maire du tranquille village de Senarpont qui recevait l'évêque dans l'église qui se trouve être en chantier pour d'importants travaux de restauration ?

Comptable des finances publiques, il a d'abord fait remarquer que « *le coût du bâtiment par rapport au service rendu, [lui semble] devenu trop élevé* » même si le bâtiment « *est chargé d'histoire* ». Puis il a exprimé une critique plus politique en faisant remarquer que « *l'Église en tant qu'institution* » reste une « *organisation redoutablement conservatrice* », avant de vertement critiquer l'attitude du Vatican durant la seconde guerre mondiale. Poursuivant dans la même veine, le maire de Senarpont évoqua la béatification de Pie IX <sup>(2)</sup> le 3 septembre 2000 par Jean-Paul II alors que ce Pape s'est particulièrement montré « *hostile à la démocratie* ». <sup>(3)</sup> Il termina son discours d'accueil en reprochant à l'Église rien de moins que de ne pas vou-

loir reconnaître que « *Dieu n'a pas le pouvoir en ce monde* ».

**Peu habitué à entendre ce genre de propos de réception lors de ses visites pastorales, l'évêque d'Amiens a remercié le Maire de Senarpont pour son accueil aux échos « francs et massifs ». Hélas inhabituels !** □

<sup>1</sup> Écho transmis par notre attentif correspondant de l'Oise.

<sup>2</sup> Giovanni Maria Mastai Ferretti dit Pie IX (1792 – 1878), Pape de 1846 à 1878. C'est à lui que les papes doivent leur fameuse infaillibilité (promulguée en 1870) lorsqu'ils se prononcent officiellement sur un point de doctrine devant être tenu par toute l'Église. Ce Pape s'est en effet singulièrement distingué par des prises de position particulièrement réactionnaires. Ainsi, en 1866, il justifie l'esclavage dans une instruction du Saint-Office où on peut lire : « *L'esclavage, en lui-même, n'est dans sa nature essentielle pas du tout contraire au droit naturel et divin, et il peut y avoir plusieurs raisons justes d'esclavage, et celles-ci se réfèrent à des théologiens approuvés... Il n'est pas contraire au droit naturel et divin pour un esclave, qu'il soit vendu, acheté, échangé ou donné.* »

<sup>3</sup> Après un début de pontificat assez libéral (en particulier en ce qui concerne la gestion des états pontificaux) au regard de la politique de ses prédécesseurs, à partir de 1848, il développe une doctrine plutôt réactionnaire. Il dénonce les francs-maçons pour leurs idées libérales et laïques qui se propagent en Europe. Par le Syllabus publié en 1864, Pie IX condamne, entre autres, le rationalisme, la liberté d'opinion, la liberté de culte et la séparation de l'Église et de l'État. Cette même année il définit le rôle de l'école : « *Les écoles populaires sont principalement établies en vue de donner au peuple un enseignement religieux, de le porter à la piété et à une discipline morale.* »

## **HISTORIAL JEANNE D'ARC À ROUEN**

**un atout touristique et des dégâts collatéraux pour la laïcité**

La décision prise en 2012, 600<sup>ème</sup> anniversaire de la naissance de la Pucelle pour une ouverture prévue à l'automne 2014 voit collaborer activement archevêché, État, CREA (agglomération rouennaise), Région et ville de Rouen. L'Historial occupera 950 mètres carré de l'archevêché appartenant à l'État, le coût des travaux est estimé à 10,6 millions d'Euros. Le dossier de presse de la CREA nous apprend que l'équilibre financier sera atteint à partir de 140 000 visites par an. L'objectif annoncé pour cet équipement est de retracer l'histoire de Jeanne d'Arc et l'histoire de cette histoire et si un comité scientifique comprenant des personnalités aux compétences indiscutables préside à la conception du lieu, nous ne pouvons qu'être inquiets d'un tel choix culturel. Dans le magazine numéro 26 de la CREA, la biographie de Jeanne mentionne qu'en 1425 « *elle commence à entendre des voix, de Dieu, de l'archange St Michel, de Ste Catherine, de Ste Marguerite. Ces voix lui demandent d'être pieuse, de libérer le royaume de France des Anglais...* ». Plus loin on précise : « *1909, Béatification de Jeanne d'Arc ; 1920, canonisation de Jeanne d'Arc* ». Un colloque international est organisé le 1<sup>er</sup> juin par la CREA. « *Les participants seront accueillis par Mgr Descubes, archevêque de Rouen, et le Maire de Rouen. Le Président de la CREA (Laurent Fabius) conclura le colloque en présentant l'Historial* ». Ces mêmes mélanges et confusions entre représentants des collectivités, hiérarchie religieuse, universitaires, président aux Fêtes Jeanne d'Arc du 1<sup>er</sup> au 3 juin. Avec, pêle-mêle, d'après le journal Côté Rouen N° 62, le colloque international, un débat (disputatio) entre un philosophe et un théologien dans la nef de la Cathédrale (Sommes-nous libres ?), une messe place du Vieux Marché avec un cardinal, un évêque et l'archevêque, les cérémonies officielles une heure après, ...un spectacle médiéval sur le parvis de la Cathédrale, et le panégyrique de « *Ste Jeanne d'Arc* » prononcé par le cardinal Tauran à la Cathédrale ! Le thème de l'Historial, la présence sur les mêmes lieux, au même moment, la collaboration de représentants officiels des collectivités, d'universitaires, de religieux, mettent à mal une conquête séculaire, celle de la séparation des églises et de l'État, pour une opération dispendieuse visant plus le prestige et la notoriété rouennaise que la connaissance historique. Un sondage IFOP commandé l'an dernier par la Mairie de Rouen montrait que « *76% des Français estiment que la figure de Jeanne d'Arc est intimement liée à celle de Rouen* ». Et Mme Fourneyron, commentant ce sondage en mai 2011, déclarait : « *Il faut absolument s'appuyer sur ce lien intime qui existe entre Jeanne d'Arc et Rouen pour en faire un véritable atout touristique.* » □

## **L'IMPROBABLE UNANIMITÉ ALSACIENNE ET MOSELLANE : LE CONCORDAT NAPOLEONNIEN**

*Dans la période qui a précédé l'élection présidentielle, une polémique s'est développée dans les colonnes du quotidien « Le Monde », à propos du Concordat qui régit actuellement encore, dans certains départements français, les relations entre les églises et l'État. Dans un article, « Pourquoi nous sommes Alsaciens, laïcs et pour le Concordat », paru le 10 février 2012, Roland Ries, sénateur-maire PS de Strasbourg, se revendiquant « concordataire » et affirmant appartenir, tout comme les principaux leaders politiques alsaciens – du PS à l'UMP, en passant par le Modem et Europe Ecologie – « à la très grande majorité des Alsaciens et Mosellans, d'obédiences religieuses diverses, laïques ou même athées, qui soutiennent le régime concordataire ». A cette tribune William Gasparini, professeur des universités, Josiane Nervi-Gasparini, maître de conférences en mathématiques, Université de Strasbourg ont répondu par la publication d'un texte titré : « Pourquoi nous sommes Alsaciens, laïques et contre le Concordat ». Cette dernière démarche a par ailleurs été soutenue par : Jean-Claude Val (professeur de sciences économiques et sociales en CPGE, Strasbourg), Alfred Wahl (professeur émérite d'histoire, Université de Metz), Jean-Pierre Djukic (chercheur en chimie, administrateur de l'Université de Strasbourg), Yan Bugeaud (professeur des universités, mathématiques, Université de Strasbourg), Roland Pfefferkorn (professeur des universités, sociologie, Université de Strasbourg), Pierre Hartmann (professeur des universités, littérature, directeur de l'École doctorale des humanités, Université de Strasbourg).*

**« Combat laïque » publie ici des éléments de cette réponse qui nous apportent au moins la preuve que cette situation d'exception qui prévaut dans ces départements d'Alsace-Moselle ne fait pas l'unanimité comme on tente trop souvent de nous le faire croire...**

Aucune enquête sérieuse ne confirme à ce jour de telles affirmations. Bien au contraire, comme partout ailleurs sur le territoire français, les pratiques religieuses se sont étioilées et la fréquentation des cours de religion dans les établissements scolaires (spécificité d'Alsace-Moselle) a considérablement diminué.

Comme de nombreux Alsaciens, nous pensons qu'il faut en finir avec le Concordat d'Alsace-Moselle, régime napoléonien dépassé, à l'opposé d'une conception républicaine et laïque de la France. Contrairement à une vision compassionnelle et erronée de la « société alsacienne », le Concordat n'assure pas le « vivre-ensemble » mais crée les conditions d'une séparation communautaire organisée entre les religions elles-mêmes (en excluant tout autre culte que les quatre cultes reconnus) et par ailleurs entre les croyants et les agnostiques ou les athées.

Loi de concorde, la loi de 1905 garantit au contraire, en séparant les Églises et l'État, la liberté de conscience et par conséquent celle de culte. Cette loi de liberté qui doit s'appliquer partout sur le territoire français rappelle que la République ne reconnaît ni ne salarie aucun culte en application des deux principes fondamentaux que sont l'égalité entre les citoyens et l'universalité de la dépense

publique.

Le régime concordataire est en contradiction flagrante avec ces deux principes. D'une part, seuls quatre cultes (catholique, protestants réformé et luthérien, israélite) sont reconnus. D'autre part, le Concordat a un coût très élevé pour le budget de l'État : plus de 50 millions d'euros ont été dépensés en 2011 pour rémunérer les 1 400 ministres des cultes alors même que, depuis 2007, le gouvernement a supprimé 65 000 postes dans l'Éducation nationale. Pour le seul Bas-Rhin, plus de 400 postes d'enseignants seront supprimés à la rentrée 2012. L'argent public doit financer les services publics qui sont notre bien commun (école, hôpital, crèches, services sociaux, etc.) et non les cultes qui relèvent des pratiques privées. Il est paradoxal que ceux qui défendent le Concordat suppriment dans le même temps des postes dans la fonction publique d'éducation ou de la santé au nom d'une supposée gestion rationnelle des fonds publics (sous l'effet de la révision générale des politiques publiques).

Outre le régime concordataire, le statut scolaire local (lois Falloux de 1850) est toujours en vigueur dans les établissements scolaires, instaurant l'enseignement religieux obligatoire à l'École et la prise en charge par l'État des salaires

des « enseignants de religion », prélevés sur les deniers publics de la totalité des citoyens français.

Les tenants du régime concordataire brouillent le débat et cultivent l'amalgame entre le Concordat et le droit social local pour créer des inquiétudes infondées auprès des Alsaciens et Mosellans. Hérité de la période allemande, ce droit local en matière de sécurité sociale est favorable aux salariés d'Alsace-Moselle qui en assument d'ailleurs la charge financière supplémentaire.

Nous considérons que c'est là un modèle dont nous pourrions nous inspirer pour l'étendre aux autres départements suivant le principe d'alignement des droits sociaux par le haut.

**Nous, Alsaciens venant d'horizons sociaux, culturels, religieux et philosophiques très divers, attachés à notre patrimoine culturel hérité des Lumières et de la Révolution de 1789, affirmons que la laïcité est le socle de tout projet d'émancipation citoyenne. Celle-ci n'est pas la guerre aux religions, bien au contraire elle met fin aux conflits religieux et aux surenchères communautaires. En toute rationalité, on ne peut se réclamer de la loi de 1905 et soutenir simultanément l'exception concordataire.** □

*Le CRÉAL publie volontiers les réponses des candidat-e-s aux élections législatives à la question de l'Observatoire de la Laïcité que chacun pourra jauger à l'aune du mot d'ordre ci-dessous :*

## **FONDS PUBLICS POUR LA SEULE ECOLE PUBLIQUE!**

### Observatoire de la Laïcité Scolaire 76

Courrier : 4, rue Poterat 76100 Rouen  
Tel : 06 86 15 33 59  
Mail : observatoirelaicite76@laposte.net

Le 18 mai 2012

**à Mesdames et Messieurs les candidats et candidates aux élections législatives du département de Seine-Maritime,**

L'Observatoire de la Laïcité Scolaire de Seine Maritime travaille à établir concrètement le principe d'attribution des fonds publics à la seule Ecole Publique. Réunissant des syndicats (SNUIPP-FSU, SNUEP-FSU, SUD-Education), des associations (CREAL 76, ICEM, DDEN, FCPE), des élus, il a commencé à établir un état des lieux des financements publics en faveur de l'enseignement privé dans notre département et dans notre région. L'Observatoire constate déjà que des collectivités locales financent l'enseignement privé au-delà des obligations légales. Dans un contexte où l'Ecole Publique a subi une véritable saignée touchant ses moyens, dénaturant et compromettant ses missions (scolarisation en maternelle, offres de formation, libéralisation de la carte scolaire, aide aux élèves en difficulté avec les RASED...), l'enseignement privé a connu un traitement de faveur. Il perd proportionnellement beaucoup moins d'emplois (environ 9% alors qu'il prétend scolariser 20% des élèves) que l'Ecole Publique.

Dans le cadre de votre campagne et des consultations nationales qui vont avoir lieu en juin prochain, nous souhaitons connaître les mesures concrètes réglementaires ou législatives que vous entendez mettre en œuvre pour qu'au niveau de l'Etat et des collectivités territoriales les fonds publics soient destinés à la seule Ecole Publique et qu'il soit ainsi mis fin à une situation où la puissance publique finance sa propre concurrence.

Nous vous informons que ce courrier est envoyé aux candidats républicains et que nous publierons toutes les réponses qui nous parviendront pour le 2 Juin au plus tard par courrier ou de préférence par mail.

Pour l'Observatoire, Francis Vanhée



**Réponse de Didier POLIN, Candidat du MODEM dans la 1<sup>ère</sup> circonscription**

Tout d'abord je ne suis pas certain que la puissance publique finance sa propre concurrence. Je n'ai pas précisément le détail des actions engagées par les communes, le département ou la région pour les écoles, les collèges ou les lycées et il faudrait en avoir une connaissance fine pour avoir l'analyse la plus objective et pertinente. Cependant, la représentativité politique sur notre territoire de la Haute-Normandie fait que les fonds publics sont aujourd'hui répartis et destinés dans la région, le département et la plupart des communes selon des engagements et des prises de position politiques de gauche. S'il est indéniable que trop de classes ont été fermées, que la suppression de postes sans adaptation au cas par cas et en fonction des particularités des territoires ont été arbitraires et systématiques, il n'en reste pas moins que la décision unilatérale de supprimer tout soutien financier au système privé risque d'une part de réveiller une vieille guerre dépassée et d'autre part d'entraîner dans certains secteurs ou territoires des difficultés de scolarisation. Les contrats d'association, les conventions d'objectifs existent et permettent de répondre aux besoins de la fonction publique de l'enseignement. La pluralité et la diversité sont notre richesse, elles doivent être maintenues et améliorées, sans stigmatisation, avec un véritable choix, une véritable équité, une offre éducative et d'instruction pour tous, pour améliorer notre niveau de connaissance et participer au développement de notre société vers plus de science, d'éthique et d'humanisme. Il est urgent de sortir des archaïsmes politiques vieux de plus d'un siècle !

(Réponse consultable au lien suivant : <http://www.didierpolin.fr/mes-projets-nationaux/instruire.html>)

**Didier POLIN**

**Réponse du Front De Gauche, Carine GOUPIL, 1<sup>ère</sup> circonscription**

A l'attention de l'Observatoire de la Laïcité Scolaire en Seine-Maritime

Rouen, le 29 mai 2012

Mesdames, Messieurs,

J'ai bien reçu votre interpellation relative à l'indispensable attribution des fonds publics à la seule Ecole Publique. C'est avec une conviction partagée que j'y réponds.

Comme le rappelaient, lors de la campagne présidentielle, le Front de Gauche pour l'éducation, la politique menée depuis 5 ans par la droite « a réussi à mettre à terre le service public d'éducation » en particulier par des « préférences et privilèges attribués à l'enseignement privé ».

Au cours de cette campagne des élections législatives, c'est l'occasion pour moi, au nom de ce Front de Gauche, de porter des mesures législatives et réglementaires permettant de revenir clairement sur ces préférences et privilèges.

En effet,

- ◆ Il s'agira d'abroger la « Loi Carle », votée en septembre 2009, imposant aux collectivités de financer la scolarité des élèves de leur commune scolarisés dans une école privée hors commune.
- ◆ Il s'agira dans le cadre de la loi de finances rectificative pour 2012 de revenir sur des attributions de moyens privilégiant depuis 5 ans l'enseignement privé au détriment de l'Ecole Publique.
- ◆ Il s'agira d'abroger, les décrets reconnaissant d'utilité publique des fondations dont l'objectif est de financer l'enseignement privé sur fonds publics en permettant à leurs donateurs des déductions fiscales à hauteur de 75%.

Toutefois, si à travers ces mesures, l'urgence est de réaffirmer l'impératif que les fonds publics doivent aller exclusivement à l'école publique, il s'agira, dans un souci d'égalité Républicaine devant l'éducation, de réaliser (d'envisager ?) également au cours de cette législature l'intégration des établissements sous contrat dans le service public d'Éducation.

Le Front de Gauche que je représente dans la 1<sup>ère</sup> circonscription de Seine-Maritime porte une exigence, celle de donner de la force au changement. Ces mesures, indispensables pour redonner à l'Ecole Publique sa puissance au service de la réussite de tous les élèves, en relèvent.

**Carine GOUPIL**

**Candidate du Front de gauche,  
1<sup>ère</sup> circonscription de Seine-Maritime**

**Réponse du NPA Nouveau Parti Anticapitaliste, Seine-Maritime**

La laïcité, « *spécificité française* », est une conquête du mouvement ouvrier et des classes populaires, malgré son détournement par la bourgeoisie pour son propre compte. Le compromis de la loi de 1905 de séparation de l'Eglise et de l'Etat, défendue par Aristide Briand champion des équilibres, a été le fruit de ce combat... du moins de ce qui pouvait être imposé, dans le cadre du rapport de forces du moment, à la bourgeoisie d'une part et au pouvoir religieux de l'autre.

Ses premiers articles affirment que « *la République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes...* Elle

*ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte...* ». Les religieux ne sont donc plus -en principe- rémunérés par l'État. Les lieux de culte deviennent propriété d'État... Mais celui-ci « peut » (et va le faire...) les confier gratuitement aux représentants des Églises. L'entretien coûteux des cathédrales, églises et autres temples construits avant 1905 incombe donc aux contribuables tandis que les curés en gardent l'usufruit...

La loi prévoit par ailleurs le maintien d'aumôniers dans les prisons, l'armée, mais aussi les lycées et les hôpitaux. Ainsi, aujourd'hui encore, des « ministres du culte » sont, en toute conformité avec la loi, salariés par les hôpitaux publics où ils sont parfois plus nombreux que les médecins du travail !

Et que dire de tout ce qui a échappé à la loi de 1905 ? Non seulement elle excluait dès son adoption l'outremer et les colonies mais elle ne s'applique pas non plus en Alsace-Moselle où le régime du Concordat napoléonien a été maintenu. Les religions « reconnues » y sont subventionnées, les religieux payés par l'État, les lieux de cultes financés par les communes, la religion « enseignée » à l'école publique et les évêques nommés par le Président de la République (lui-même chanoine de Latran il est vrai !). Le code pénal d'Alsace-Moselle reconnaît toujours le « *délit de blasphème* » aboli par la révolution française.

Le combat pour la laïcité est pour nous un combat moderne, militant, indissociable de celui pour la démocratie et les droits sociaux. Il passe par l'exigence d'un enseignement public des sciences et des connaissances modernes accessible à toutes et tous, à l'abri de toutes les églises, chapelles et intérêts particuliers. A l'heure où l'Education publique est attaquée de toutes parts, où l'enseignement privé bénéficie de toutes les attentions, où les écoles « hors contrat » fleurissent, aux mains pour certaines de groupes intégristes et d'enseignants révisionnistes, la lutte pour un enseignement public et laïque est essentielle.

C'est pourquoi, pour nous, l'école publique et laïque est la seule école qui doit être financée par l'Etat. Elle doit être sectorisée et accueillir gratuitement tous les enfants sans distinction, y compris les enfants dont les parents sont en situation irrégulière. L'ensemble des fournitures scolaires (y compris dans les filières professionnelles) doit être offerte par l'Etat, pour éviter l'intrusion des marques et de la publicité dans l'univers scolaire. Tous les personnels doivent être fonctionnaires et titulaires, formés à leur métier, enseignants et non enseignants (agents, assistants sociaux, assistants de vie scolaire, médecins, infirmières... La qualité de l'enseignement et du bon fonctionnement des établissements suppose un personnel formé (y compris bénéficiant de formations continues régulières) et stable.

Concrètement, nous sommes donc pour l'abrogation de toutes les lois de détournement et de dénaturation de la laïcité (lois Falloux, Marie-Barangé, Debré, Guerneur, Rocard pour l'enseignement agricole, les accords Lang-Cloupet, et la dernière en date, la loi Carle...). Nous sommes opposés à l'existence d'établissements privés qui enferment chacun dans une communauté définie par l'origine sociale ou religieuse des parents, voire l'origine ethnique. Il est incroyable, qu'aujourd'hui encore, des jeunes soient scolarisés dans des établissements privés, souvent confessionnels, car il n'y a pas d'offre publique dans leur région ou dans la filière professionnelle qu'ils ont choisie. Par ailleurs, à l'heure où le gouvernement supprime des dizaines de milliers de postes dans l'Education nationale, il continue à subventionner les écoles privées et la scolarisation des enfants dans des établissements confessionnels.

**Pour le NPA, il faut :**

- \* **Veiller à ce que tout le territoire soit recouvert d'un maillage d'établissements scolaires publics, gratuits et laïques.**
- \* **Refuser toutes les formes de privatisation de l'école, écoles dites « libres », privées, religieuses, dont l'objectif est de vendre du savoir et une éducation dans l'entre soi.**
- \* **Refuser toutes les subventions ouvertes ou déguisées aux écoles privées.**

Nous constatons, par ailleurs avec regret, que le débat sur la laïcité à l'école se résume souvent à la question des signes ostentatoires religieux alors qu'il est bien plus vaste. Ainsi, nous combattons la pénétration du monde de l'entreprise au sein de l'Education nationale. Sur la question du port de signes religieux, sur laquelle l'Etat a légiféré, nous considérons que toutes les religions doivent alors être à la même enseigne et nous regrettons que bien souvent seule l'une d'entre elles soit stigmatisée. **Le NPA considère que l'école doit être celle de tous les enfants et qu'elle doit être ouverte à tous les parents quelle que soit leur appartenance religieuse.**

**Cordialement et salutations militantes**

**Les 10 candidat-e-s du NPA en Seine-Maritime**

#### **Réponse de Sandrine HUREL, députée et candidate du PS dans la 10<sup>ème</sup> circonscription**

Vous avez souhaité attirer mon attention sur la situation de l'Ecole Publique. Je vous en remercie.

En premier lieu, je tiens à rappeler mon attachement aux valeurs de l'Ecole de la République, véritable lieu d'intégration, de réflexion et d'effort pour tous les enfants de notre pays. L'Ecole Publique cimentera notre vivre ensemble dans le respect de la diversité sociale. Elle est le lieu de l'égalité, de la « liberté souveraine de l'esprit » comme le rappelait Jean Jaurès. La jeunesse repré-



sente l'avenir, et en ce sens elle représente une valeur cardinale de notre projet. C'est pourquoi, le Président de la République François Hollande a placé son quinquennat sous le signe de la jeunesse et de l'éducation. Offrir de meilleures perspectives, ouvrir de nouvelles possibilités signifieraient la réussite, la concrétisation de cet idéal.

En second lieu, l'anomalie que vous pointez n'est autre que le résultat, d'une part, de la politique de destruction de l'Ecole Publique de ces dernières années, et d'autre part, de la loi Debré portant sur le statut de l'enseignement privé. La liberté de l'enseignement impose de donner à l'Ecole Publique les moyens de concurrencer son versant privé. Sur ce point, le quinquennat précédent fut un désastre puisque de nombreuses classes ont fermé, faisant de l'école privée l'unique alternative pour des parents désespérés devant l'effacement de l'Ecole Publique. La nouvelle carte scolaire et les nouvelles menaces de suppressions de classes pèsent dans les écoles maternelles et élémentaires de notre circonscription. Plusieurs fermetures de classes sont prévues à la rentrée prochaine, les suppressions de postes touchent en majorité des classes classées ZEP. L'injustice est totale, les enfants en difficulté ne pourront plus bénéficier de l'aide personnalisée.

Notre politique éducative ira directement vers l'Ecole Publique pour qu'elle redevenue le fer de lance du redressement dans la justice. L'école primaire, sans cesse victime d'ajustements d'effectifs, formera la priorité de notre projet en matière d'éducation. Les quartiers populaires seront également favorisés car ils concernent le plus grand nombre de jeunes sortant du système éducatif sans le moindre diplôme. Je souhaite que se manifeste une hausse du taux de scolarisation chez les enfants de moins de trois ans. Une obligation d'accueil du service public de l'éducation pour les enfants de trois ans sera instaurée. L'école incarne l'esprit de la République, il faut qu'elle recouvre tous les moyens de ses missions, une hausse de son financement est envisagée aussi bien qu'une refonte du système pédagogique en repensant la place de l'élève. Les programmes scolaires devront s'établir en cohérence avec le socle commun de connaissances et de compétences qui définit ce que tous les jeunes doivent savoir à 15 ans. En ce qui concerne les emplois de l'Ecole Publique, nous envisageons de créer sur le mandat 60 000 postes de fonctionnaires dans l'Education Nationale. Ces postes seront répartis entre professeurs, assistants d'éducation, médecins, AVS... Il faut d'abord infléchir les 14 000 coupes de postes prévues pour la rentrée. Pour ce faire, il est prévu de recruter 1000 enseignants en urgence pour donner un peu d'oxygène aux zones difficiles. En même temps, sera lancé le pré-recrutement. Ces mesures d'urgence seront complétées par une refonte totale de la formation des enseignants pour l'année prochaine.

Sachez que vous pourrez compter sur ma détermination à l'Assemblée Nationale pour défendre l'Ecole Publique avec mes collègues socialistes lors du prochain mandat. Espérant avoir répondu à vos préoccupations, je vous prie de croire, Monsieur, à l'expression de mes salutations distinguées.

**Sandrine HUREL**

**Réponse de Hubert Wulfranc, Maire de St Etienne du Rouvray, candidat du Front de Gauche, 3<sup>ème</sup> circonscription :**

Candidat du Front de Gauche avec Hélène Klein dans la 3<sup>ème</sup> circonscription de Seine-Maritime, j'ai pris connaissance avec grand intérêt de votre courrier adressé aux candidats républicains aux élections législatives des 10 et 17 juin prochains.

Pour le Front de Gauche, le combat pour la justice sociale est indissociable du combat pour la République laïque. En proclamant l'égalité en droit de tous, la laïcité a placé la liberté d'opinion, de conscience et de croyance sur un même plan, refusant la prédominance de la liberté religieuse sur les autres. En cela la laïcité est indissociable de la République sociale.

Si la laïcité n'est pas réductible à l'école, elle est directement au cœur de la question scolaire car ce qui est en jeu c'est l'existence d'un espace libre de la religion mais pas seulement, c'est la mise à distance de toute pensée globalisante car nous sommes à l'école dans le lieu où se forme la libre conscience qui permet l'autonomie de la personne humaine. L'école laïque est donc décisive, car elle seule se soucie des moyens de promouvoir pour tous les ferments de l'esprit critique et de la compréhension lucide du monde, à l'exclusion de tout prosélytisme.

Cette école publique laïque, la droite n'aura eu de cesse de la malmenée ces dernières années : suppression de la carte scolaire, disparition de la formation des enseignants, asphyxie des RASED, recrutement des personnels par les chefs d'établissement en zone ECLAIR, le tout accompagné par une politique d'étouffement budgétaire pour mieux organiser la mise en concurrence dévastatrice pour la cohésion sociale.

Le Front de Gauche réaffirme dans son programme « L'humain d'abord » son attachement au principe de laïcité de l'enseignement public : « nous portons un projet global de société de transformation sociale, écologique et démocratique. L'école, en tant que pilier de la République sociale, y prend toute sa place. Eduquer, Qualifier, émanciper, telles sont les missions de l'école laïque et républicaine pour mener à bien le changement radical nécessaire. »

C'est pour un autre partage des richesses que nous redonnerons à l'école publique les moyens de ses ambitions, notamment en portant l'engagement de l'Etat de 5,6% à 7% du PIB national.

Le Front de Gauche propose de revenir sur les choix politiques de la droite de ces dernières années et notamment sur le vote de la Loi Carle, du nom du sénateur qui fit adopter la loi, imposant aux collectivités de financer la scolarité des élèves de leur com-

mune scolarisés dans une école privée hors commune. Cette abrogation s'étendrait évidemment à l'article 89 de la loi du 13 août de 2004.

De plus, nous proposons d'abroger le décret n° 2009-427 du 16 avril 2009 entérinant l'accord entre la République française et le Vatican sur la reconnaissance des grades et diplômes catholiques dans l'enseignement supérieur qui viole le principe législatif de monopole de la collation des grades universitaires par l'Etat ainsi que le principe de laïcité inscrit dans la constitution et défini par la loi de décembre 1905.

En outre nous proposons dans le cadre de la remise en cause de l'ensemble des niches fiscales, de supprimer les exonérations fiscales pour les cours particuliers. Ces niches ont abouti à donner un « droit » à des exonérations fiscales comme autant de « droits » à s'extraire de l'exigence redistributive dont l'Etat est le garant.

Ces politiques qui ont eu pour effet de priver l'Education Nationale des moyens financiers indispensables à son bon fonctionnement ont permis le développement d'un marché parallèle de soutien scolaire accessible aux seules familles en ayant les moyens. Concernant la question du financement public à l'enseignement privé sous contrat institué par la Loi Debré de 1959, le Front de Gauche souhaite en premier lieu remettre en cause l'arrangement tacite qui a fixé en 1985 une règle de répartition des crédits publics entre enseignement public et privé sous contrat. Fixé à « 80/20 » ce rapport correspond au pourcentage de moyens en postes accordé à chaque secteur. Dans les faits, ce rapport ne respecte pas le rapport public-privé réel. Le privé représente en réalité 13% des élèves scolarisés dans le primaire et 20% des élèves dans le second degré, soit une moyenne de 17% et non 20%. Il s'agit donc de revenir à un ratio correspondant à la réalité.

Sous l'impulsion de la majorité de droite, le privé a obtenu en 2010 une sur-dotation de 4 millions d'euros, équivalent à 250 emplois supplémentaires. En 2011, si la règle des 80%-20% avait été respectée, sur 16 000 postes supprimés, l'enseignement privé aurait du perdre 3416 postes. Or, seulement 1633 postes ont été supprimés dans le privé sous contrat.

Selon les travaux de Nathalie Mons, chercheuse spécialiste des politiques éducatives, 95% des postes supprimés ont été prélevés sur le public contre moins de 5% dans le privé. L'enseignement public est doublement victime des politiques iniques de la droite.

Par conséquent, le Front de Gauche propose de réserver les créations de postes d'enseignants au seul service public de l'éducation. Pour notre part, nous militons pour que ces créations soient égales en nombre à l'ensemble des suppressions de postes imposées par la droite.

Le programme du Front de Gauche prévoit en outre de supprimer les financements publics dédiés à la construction de nouveaux établissements scolaires privés ou à la rénovation de ceux existants.

La question de l'arrêt de tout financement public à l'enseignement privé, faisant encore débat au sein des composantes du Front de Gauche, nous militons pour l'organisation d'une grande concertation nationale sur les thématiques éducatives en début de mandature afin de pouvoir trancher cette problématique. En ce qui concerne le financement par des collectivités locales de dépenses facultatives d'établissement d'enseignement privé, nous proposons de les interdire.

Enfin, nous militons pour l'extension de la loi de 1905 actant la séparation des Eglises et de l'Etat à l'ensemble du territoire national. Dans ce sens, nous proposons de supprimer le Concordat et le statut scolaire particulier de l'Alsace-Moselle qui en découle. Cette suppression de privilèges publics dont bénéficient certains cultes ne concernerait nullement les droits sociaux hérités du régime bismarckien, dont certains devraient d'ailleurs inspirer utilement le système français de protection sociale.

Espérant avoir répondu précisément à vos interrogations, je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

**Hubert WULFRANC le 23 mai.**

COMITÉ DE RÉFLEXION ET D'ACTION LAÏQUE DE LA SEINE-MARITIME **76.creal@laposte.net**  
ADHÉSION - RENOUVELLEMENT (entourez la situation qui vous concerne)

**NOM Prénom :** \_\_\_\_\_

**Adresse :** \_\_\_\_\_



**Adresse électronique :** \_\_\_\_\_

Trésorier : **Roger VANHÉE - 33 rue Couronné - esc B2 76230 BOIS-GUILLAUME.**

Joindre un ch. de **16 €** à l'ordre du : **CRÉAL-76 CCP 6 995 13 U 035**

(Le bulletin de liaison « Combat Laïque -76 est servi gratuitement aux adhérents)

## FRASQUES ROYALES

**Courant avril l'opinion publique s'est émue de ce que le Roi d'Espagne participe, au Botswana, à une coûteuse chasse à l'éléphant. Ce qui semble avoir suscité la réprobation étant plus la dépense inopportune en ces temps de restriction et d'austérité que sa participation à la destruction d'une espèce qu'on dit menacée.**

Le roi Juan Carlos d'Espagne bien que n'étant âgé que de 74 ans n'est pas dans la meilleure des formes et son état de santé suscite régulièrement l'inquiétude. On ne peut alors que saluer son intrépidité à vouloir affronter le mammifère terrestre le plus imposant. N'a-t-il pas été gravement blessé au cours de cette expédition africaine. C'est d'ailleurs son rapatriement en urgence qui a révélé au bon peuple espagnol les turpitudes éléphan-tesques de son monarque. Bon peuple espagnol que se démène dans une crise que le conduit à la misère et qui apprend que celui qui leur exprime toute sa sollicitude dans la situation dramatique où se trouve son royaume se permet des frasques cynégétiques coûtant 7 à 20000 € par animal abattu pour un coût moyen d'expédition safarique de 35000€.

Pourtant dans son numéro 20 de novembre 2006 « Combat laïque » publiait un article que aurait dû mettre la puce à l'oreille de nos amis ibériques sur ce fâcheux penchant de leur monarque et les inciter à procéder au retrait de son permis de chasse.

Sous le titre « Ne pas vendre la peau de l'ours avant qu'il soit boursé » on pouvait y lire : « Le monarque ibérique semble avoir un faible pour l'ours, ce noble animal dont on tente, dans les Pyrénées françaises, d'éviter la totale extinction à grand renfort d'implantation de plantigrades venus des Carpates ou autres contrées de l'Est de l'Europe. Il semble pourtant que dans ces régions, l'ours suscite moins de sollicitude... surtout quand le monarque espagnol y est en visite. Ainsi, en 2004, faisant un séjour en Roumanie, avait-il montré une bien féroce détermination en augmentant son tableau de chasse de cinq ursidés et cela le même jour. Une telle adresse, une telle constance dans l'efficacité alliée à un tel courage à affronter un animal qui peut, aux dires des experts, se révéler féroce peuvent éventuellement susciter l'admiration chez les adeptes de cet activité que d'aucun range dans les disciplines sportives. Et justement, faudra-t-il y introduire les contrôles anti

dopage ? Ainsi, suite aux indiscretions d'un responsable des services de la chasse de la région de Vologda (Nord-Est de Moscou), publiée par le quotidien russe Kommersant daté du 19 octobre 2006, on apprend comment le royal Nemrod et occasionnellement compagnon de chasse de Vladimir Poutine, a abattu un ours au cours de son séjour dans cette région fin août 2006.

Le garde chasse raconte qu'un ours apprivoisé réputé « gai et gentil » au doux nom de Mitrofan s'est vu servir une pâtée spéciale puisque composée de miel largement assaisonné de vodka. Ensuite, poursuit le garde, « L'ours a été mis dans une cage et transporté sur le lieu de chasse ». L'animal libéré mais n'ayant plus tous ses moyens a pu servir de cible docile et être passé par les armes par l'intrépide monarque espagnol. Compte tenu de l'état d'ébriété du plantigrade, cet exploit sera-t-il validé pour être ajouté au royal palmarès ? Un alcotest s'impose.. »



Qui vole un œuf vole un bœuf dit-on, mais qui saoule un ours trompe-t-il un éléphant ? □

**Rouen**  
**Halle-aux-Toiles, Vendredi 29 juin à 18 heures**  
à l'invitation de l'Union rationaliste et du CRÉAL-76

**Gérard FUSSMAN**

professeur honoraire au Collège de France,  
titulaire de la chaire d'Histoire du monde indien,  
ancien secrétaire de l'Union rationaliste présentera :

**La religion fondement du lien social ?  
L'emprise de la religion sur la société.**

Cette intervention aura pour thème les rapports entre religions et institutions sociales et notamment l'emprise des religions sur les sociétés. Pour la plupart des gens, les religions se composent d'une théologie (existence d'un ou plusieurs dieux et caractéristiques de celui-ci ou de ceux-ci), d'une morale qui est essentiellement composée d'interdits, et d'une théorie à propos du devenir des êtres après la mort, le reste appartenant à l'autorité séculière et ne les regardant pas: "Il faut rendre à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu". On constate cependant que dans les faits les religions valident les institutions sociales existantes. Dans les rares cas où elles les combattent, c'est pour les remplacer par des institutions à leur goût. Il n'est pas de religion dont les adeptes ou les prêtres ne désirent modeler les institutions sociales et politiques à leur gré. L'idée de laïcité est fondamentalement étrangère à toute religion.

**Notes de bas de page de l'édito**

- <sup>1</sup> Doctrine politique favorisant l'immixtion et l'intervention du clergé dans la conduite des affaires publiques.
- <sup>2</sup> Dans le document du Front National diffusé pour les législatives, le mot « laïcité » apparaît dans le paragraphe commençant par « Arrêter l'immigration ».
- <sup>3</sup> Voir article "MANIFESTE DE L'ÉCOLE CATHOLIQUE AU SERVICE DE LA NATION : UN COUP DE BLUFF ?", page 2
- <sup>4</sup> Ce Manifeste met en exergue ces extraits des articles 16 et 17 du document « L'école catholique au seuil du troisième millénaire ».  
16. *L'école ne peut être pensée séparément des autres institutions d'éducation et administrée comme un corps à part, mais elle doit être mise en rapport avec le monde politique, de l'économie, de la culture et avec la société dans son ensemble. Il revient ainsi à l'école catholique d'affronter avec détermination la nouvelle situation culturelle, de se placer comme instance critique des projets éducatifs partiels, comme exemple et stimulant pour les autres institutions éducatives, de se faire frontière avancée de la préoccupation éducative de la communauté ecclésiale. C'est ainsi que se réalise clairement le rôle public de l'école catholique qui ne naît pas comme initiative privée, mais comme expression de la réalité ecclésiale, revêtue de par sa nature même d'un caractère public. [...]*  
17. *Dans cette perspective, l'école catholique tisse un dialogue serein et constructif avec les États et la communauté civile. Le dialogue et la collaboration doivent se baser sur le respect mutuel, la reconnaissance réciproque de leur rôle propre et le service commun à l'égard de l'homme. [...]*
- <sup>5</sup> Voir article "CONSIGNES ÉLECTORALES... ET CLÉRICALES" page 7 Courrier transmis le 26 avril dernier aux directeurs diocésains.
- <sup>6</sup> Parallèlement dans un courrier adressé au nouveau ministre de l'Éducation nationale, des organisations syndicales de personnels de l'enseignement privé (SNEC-CFTC, Syned CFE-CGC, SPELC, SNEIP-CGT, FEP-CFDT) demandent à être traités à égalité avec les enseignants de l'enseignement public et leur « pleine association à la préparation de la loi d'orientation ».